



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8886^e séance

Jeudi 21 octobre 2021, à 10 heures
New York

Président : M^{me} Omamo/M. Kimani (Kenya)

Membres :

Chine	M. Dai Bing
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M. de Rivière
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M. Brophy
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Niger	M. Abarry
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Lord Ahmad
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité
(S/2021/827)

Lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des
Nations Unies (S/2021/875)

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2021/886) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827)

Lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/875)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bulgarie, Canada, Chypre, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Guatemala, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Namibie, Népal, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Rwanda, Slovaquie, Sri Lanka, Suède et Suisse.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; et M^{me} Celia Umenza Velasco, Coordinatrice juridique de la réserve autochtone de Tacueyo et membre de l'association des conseils municipaux autochtones (cabildos) du nord du Cauca.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également M^{me} Stella Ronner-Grubačić, Ambassadrice pour l'égalité des sexes et la diversité du Service européen pour l'action extérieure, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/827, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, et sur le document S/2021/875, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux Ministres et aux autres représentantes et représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous venons d'assister à l'exposition dont vous avez parlé avant le début de la séance, Madame la Présidente. Nous avons effectivement vu de véritables héroïnes. Je pense que leur combat, leur engagement et leur courage sont une source d'inspiration pour nous tous. Je dirais qu'il n'y a pas de meilleur moyen de lancer notre débat que par le témoignage de ce groupe d'héroïnes.

Vue à travers l'objectif de femmes photographes de talent, l'exposition « *Quand les femmes prennent la paix en main* » – donne vie aux histoires admirables de femmes du monde entier qui consacrent leur vie à la cause la plus importante et la plus conséquente de toutes, la paix. Dans cette salle, nous discutons et nous débattons en toute sécurité des moyens qui pourraient permettre à des pays du monde entier de parvenir à la paix. Mais les femmes représentées dans cette exposition sont en première ligne de la lutte pour la paix. Elles sont des artisanes de la paix, des actrices du changement et des militantes, des défenseuses des droits humains, des décideuses et des dirigeantes. Elles jouent un rôle de médiateur et négocient avec des groupes armés, appliquent des accords de paix et promeuvent des transitions pacifiques. Et elles luttent pour les droits des femmes et la cohésion sociale dans leurs communautés.

Pourtant, trop souvent, les femmes restent en marge des processus de paix officiels et sont en général exclues des salles où les décisions sont prises. Aujourd'hui, le leadership des femmes est une cause ; il doit être la norme demain. Nous ne pouvons plus exclure la moitié de l'humanité de la paix et de la sécurité internationales.

(l'orateur poursuit en français)

Comme je l'ai dit devant l'Assemblée générale le mois dernier (voir A/76/PV.3), l'heure de vérité a sonné. Nous faisons face à la plus grande avalanche de crises depuis des générations. Notre monde recule – et de plus en plus rapidement. Les coups d'État militaires reprennent. Les prises de pouvoir par la force sont de retour. Une nouvelle course aux armements est lancée, et la menace nucléaire est à son plus haut niveau depuis près de 40 ans. Et l'année dernière, les dépenses militaires en pourcentage du PIB ont connu leur plus forte

augmentation annuelle depuis 2009. Elles avoisinent désormais les 2 000 milliards de dollars par an, accaparant ainsi des fonds qui pourraient être consacrés au développement, au moment où ils sont le plus nécessaires.

Il ne s'agit pas là de questions distinctes. La prévention des conflits et le désarmement sont précisément au cœur des mouvements portés par les femmes depuis plus d'un siècle en faveur de la paix. Et comme l'illustre le rapport de cette année(S/2021/827), il existe un lien direct entre l'augmentation des investissements dans les armes et l'augmentation de l'insécurité et des inégalités dont pâtissent les femmes.

(l'orateur reprend en anglais)

Le déséquilibre qui caractérise les rapports de force entre les hommes et les femmes reste la plus tenace et la plus persistante de toutes les inégalités. Il se manifeste sous de nombreuses formes : dans les taux croissants de violence et de misogynie auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans toutes les sociétés ; dans l'extrême sous-représentation des femmes aux postes de décision ; et certainement dans les nombreux défis auxquels les femmes sont confrontées dans les situations de conflit. Dans chaque situation d'urgence humanitaire, l'horloge des droits des femmes ne s'est pas tout simplement arrêtée ; elle recule.

Au Myanmar, où les femmes sont depuis longtemps une force pour la paix – notamment dans le mouvement de désobéissance civile –, un certain nombre d'organisations féminines ont dû cesser leurs activités pour des raisons de sécurité après le coup d'État militaire. Beaucoup poursuivent maintenant leurs efforts dans la clandestinité. En Éthiopie, nous entendons des informations choquantes selon lesquelles la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre – c'est un scandale. Malgré leurs efforts courageux, d'une manière générale, les femmes yéménites continuent d'être exclues du processus politique par les parties belligérantes, et le dernier gouvernement ne compte même pas une seule femme ministre, du jamais vu en 20 ans. Au Mali, après deux coups d'État en neuf mois, l'espace pour les droits des femmes ne se rétrécit pas tout simplement, il est en train de se refermer. Et en Afghanistan, on assiste à un recul rapide des droits acquis par les filles et les femmes ces dernières décennies, y compris leur droit à une place dans les salles de classe.

Nous devons riposter et faire avancer l'horloge pour chaque femme et chaque fille. Cet engagement est au cœur de mon rapport *Notre programme commun* et de mon appel à l'action en faveur des droits humains.

Nous voulons accélérer la participation pleine et égale des femmes à tous les aspects de la vie, notamment les processus de paix et les transitions politiques. L'année dernière, les femmes ne représentaient que 23 % des délégués dans les processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU. Même pour en arriver là, il a fallu faire preuve d'innovation, de persévérance et de leadership, et je dirais même d'entêtement parfois.

Néanmoins, nous nous efforçons d'accélérer ces progrès. Comme nous l'avons vu par exemple en Libye et en Syrie, certaines mesures, notamment des objectifs audacieux, des principes inclusifs et des mesures d'incitation, peuvent être un moyen efficace d'accroître la participation des femmes aux efforts de médiation et aux processus de paix. Je m'engage à faire en sorte que des mesures similaires soient prises partout où c'est possible.

En Colombie, les organisations de femmes sont des partenaires importantes de la Mission de vérification des Nations Unies, et nous travaillons en étroite collaboration avec elles pour surveiller l'application de l'accord de paix. Pour ce qui est de l'Afghanistan, l'ONU est restée sur place et poursuit son action. Nous continuerons à promouvoir et à défendre les droits des femmes et des filles dans le cadre de tous nos contacts avec les autorités *de facto*, les Taliban. Nous persisterons dans nos efforts jusqu'à ce que les filles puissent retourner à l'école et que les femmes puissent reprendre leur travail et participer à la vie publique.

Dans le cadre de notre initiative « Action pour le maintien de la paix », nous investissons également dans des partenariats avec des dirigeantes et des artisanes de la paix au niveau local et nous augmentons le nombre de femmes dans nos opérations de maintien de la paix. Depuis janvier 2018, le pourcentage de femmes officiers d'état-major et expertes militaires est passé de 8 % à près de 18 % aujourd'hui, et de 20 % à 30 % parmi les policiers. Nous avons également plus de femmes que jamais à la tête de nos missions sur le terrain ; nous avons maintenant la parité parmi nos chef(fe)s ou chef(fe)s adjoint(e)s de mission.

Et nous ne nous arrêtons pas là. L'augmentation de la représentation et du leadership des femmes dans tous les aspects des activités de paix des Nations Unies est essentielle pour améliorer l'exécution de notre mandat et mieux représenter les communautés que nous servons.

Mais nous avons besoin du soutien du Conseil à trois égards : partenariats, protection et participation.

Premièrement, le Conseil doit soutenir notre travail pour renforcer et approfondir nos partenariats avec les femmes leaders locales et leurs réseaux, conformément à mon appel à l'action concernant la transformation de la paix par les femmes. Elles doivent être en mesure de s'engager de manière significative dans les processus de paix et les processus politiques.

Deuxièmement, le Conseil doit nous aider à protéger les femmes défenseuses des droits humains et activistes. Les héroïnes montrées dans l'exposition de photos risquent leur vie pour consolider la paix dans leurs communautés. Elles méritent d'être protégées dans l'accomplissement de ce travail essentiel.

Et troisièmement, le Conseil doit travailler avec nous pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix, à la consolidation de la paix et aux systèmes politiques lors de la transition des pays vers la paix. Nous avons besoin d'une parité totale entre les sexes – notamment par l'établissement de quotas ambitieux – dans les élections, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et les systèmes judiciaires.

Nous savons que c'est possible. Le mois dernier, la Vice-Secrétaire générale s'est rendue en Somalie pour soutenir le quota de 30 % de femmes dans les prochaines élections dans ce pays. À son retour, elle a été accueillie par des témoignages de soutien de la part des membres du Conseil. Le moment est venu de transformer ces paroles de soutien en actions, non seulement en Somalie mais dans tous les pays examinés par le Conseil.

Les femmes n'accepteront plus que l'on revienne sur leurs droits. Il n'y a aucune raison à cela, dans les pays en conflit ou ailleurs. Pour sa part, l'ONU redoublera d'efforts pour instaurer une paix véritablement inclusive et placera la participation et les droits des femmes au centre de toutes ses actions, où qu'elles soient menées.

La meilleure façon de consolider la paix est par le biais de l'inclusion, et la meilleure façon d'honorer l'engagement et la bravoure extraordinaires des femmes architectes de la paix est d'ouvrir les portes à leur véritable participation. Faisons avancer l'horloge des droits de la femme et donnons à la moitié de l'humanité la possibilité de consolider la paix à laquelle nous aspirons tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bahous.

M^{me} Bahous (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité pour présenter le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827). En ces jours sombres de crises multiples, ce sujet est plus important que jamais. Alors que je commence mon mandat de Directrice exécutive d'ONU-Femmes, je suis impatiente de travailler avec le Conseil pour renforcer et accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Cela fait 21 ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000) dans cette même enceinte. Pourtant, nous nous réunissons toujours pour discuter des progrès limités réalisés. Les portes que la résolution 1325 (2000) était censée ouvrir n'ont laissé passer qu'une lueur d'espoir. Mais en tant que femmes, en tant qu'architectes de la paix, en tant que praticiennes du développement, nous nous saisissons de cette lueur et nous nous battons.

Comme l'a dit le Secrétaire général, l'ONU a l'intention de lutter, de redoubler d'efforts et d'aller de l'avant. Le rapport qu'il présente aujourd'hui au Conseil est riche en preuves. Qu'il me soit permis de me concentrer sur deux des leçons les plus marquantes de ces résultats. Premièrement, nous devons augmenter de manière significative le financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et, à l'inverse, réduire les dépenses militaires. Deuxièmement, nous devons faire davantage pour soutenir la participation effective des femmes aux processus de paix et de sécurité.

En ce qui concerne la nécessité de réduire les dépenses militaires, si nous voulons voir un changement de paradigme dans la façon dont nous traitons les questions de paix et de sécurité, nous devons examiner de près les niveaux et la trajectoire des dépenses militaires mondiales. La réduction des dépenses militaires a été l'un des principaux objectifs stratégiques du mouvement des femmes pour la paix. Il s'agissait d'un objectif clé de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en 1995 ; il a été réaffirmé récemment lors du Forum Génération Égalité ; et il est essentiel pour atteindre l'objectif de développement durable n° 16. Les faits montrent clairement que des niveaux élevés de dépenses militaires dans les situations post-conflit augmentent le risque de reprise du conflit. Ils montrent également que l'investissement dans l'égalité des genres est très rentable en termes de dividendes de la paix.

Pourtant, nous continuons à dépenser trop dans le premier cas et à sous-investir dans le second. L'année dernière, les dépenses militaires mondiales ont

augmenté de 2,6 %, alors même que l'économie mondiale se contractait de 3,3 % et en dépit des exigences concurrentes imposées par la maladie à coronavirus. Cela représente près de 2 000 milliards de dollars dépensés la même année où toutes les économies, qu'elles soient en paix ou en conflit, ont eu du mal à répondre aux besoins fondamentaux des populations.

En revanche, dans les appels humanitaires, les secteurs qui traitent de la violence fondée sur le genre et des services de santé sexuelle et reproductive ne sont financés qu'à hauteur de 33 % et 43 %, respectivement, contre un financement moyen de 61 % pour l'appel global. Aucun des accords de cessez-le-feu conclus entre 2018 et 2020 n'inclut l'interdiction des violences sexuelles, et le pourcentage d'accords de paix comportant des dispositions relatives au genre s'élève à 28,6 %.

À ce stade critique, nous devons revoir la hiérarchisation des priorités. Les nations prospères sont des nations égales, et les nations égales sont des nations plus pacifiques. Mais les gens ne peuvent s'épanouir en l'absence d'investissements dans leurs besoins fondamentaux, tels que les soins de santé et la protection sociale. Les pays touchés par des conflits dépensent deux à trois fois plus pour la défense que pour les soins de santé. Le contraire est vrai dans la plupart des pays stables. Lorsque le soutien de l'État est absent ou insuffisant, les femmes s'appuient encore plus sur leurs organisations locales.

Pourtant, la part de l'aide bilatérale soutenant les organisations et mouvements féministes, dirigés par des femmes et défendant les droits des femmes dans les pays fragiles ou touchés par des conflits ne représente que 0,4 %. En outre, la fragilité du financement de ces organisations s'est accrue de manière frappante. Plus de 80 % des organisations locales de la société civile travaillant en première ligne des crises ont déclaré cette année que l'existence de leur organisation était menacée par le manque de financement, contre 30 % l'année dernière.

Il n'existe pas de meilleur indicateur de notre capacité à faire progresser l'égalité des genres ou à réduire la violence à l'égard des femmes que la force du mouvement des femmes. Nous ne pouvons pas attendre des organisations de femmes qu'elles fassent des miracles si elles n'ont pas assez de fonds pour garder leurs lumières allumées et si leurs dirigeantes sont constamment menacées. Il est urgent d'accélérer le financement tant programmatique qu'institutionnel.

L'une des façons de modifier les paradigmes en matière de dépenses consiste à augmenter le nombre de femmes élues et nommées à des postes. Je demande à

la communauté internationale de faire davantage pour soutenir la participation des femmes à la prise de décision concernant les dépenses du secteur de la défense et de la sécurité, pour étendre l'utilisation d'outils et de programmes de budgétisation tenant compte de la dimension de genre afin d'influencer les niveaux de dépenses militaires, et pour renforcer le contrôle des citoyens sur la budgétisation militaire au travers d'une transparence et d'une responsabilité accrues.

Ma deuxième demande fait suite à l'appel du Secrétaire général en faveur des partenariats, de la protection et de la participation, ce qui est également un élément central de notre programme commun et d'un contrat social renouvelé. La participation égale et effective des femmes à la paix et à la sécurité est l'objectif central de la résolution 1325 (2000), mais nous continuons à ne pas y parvenir.

Les quotas et autres mesures spéciales sont nos meilleurs mécanismes pour accélérer un changement positif afin d'augmenter la représentation. Le rapport nous montre que la représentation parlementaire des femmes dans les pays en conflit et post-conflit double lorsqu'il existe des quotas légaux. L'ONU s'engage à promouvoir l'utilisation de quotas, non seulement en politique mais aussi dans les processus de paix et dans d'autres contextes pertinents. L'ONU est déterminée à encourager le recours à des quotas, non seulement en politique, mais aussi dans les processus de paix et d'autres contextes pertinents.

Parmi les autres approches recommandées, on trouve des mesures de sélection inclusives, des délégations indépendantes constituées de représentantes féminines, un engagement politique des États Membres en faveur des processus qu'ils soutiennent, ainsi que l'investissement dans l'amélioration de la collecte de données, l'analyse des questions de genre et le suivi des résultats dans tous les efforts de paix.

Il est clair que la participation des femmes et leur protection sont liées. Nous ne pouvons tout simplement pas avoir l'une sans l'autre. On ne peut pas attendre des femmes qu'elles construisent la paix si leur vie est constamment menacée. Le rapport fournit des exemples de violences commises contre les femmes et les filles dans les zones de conflit et les camps de réfugiés, violences dont la plupart se déroulent dans une impunité quasi totale. Il s'agit notamment de cas de violence ciblée contre des femmes de la sphère publique qui se battent pour la paix ou pour leurs droits.

En Colombie, 10 des 16 membres de l'Instance spéciale sur les questions de genre, chargée de suivre la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix

relatives à l'égalité des sexes, ont déclaré avoir été directement menacés, tout comme les femmes qui ont participé au Forum de dialogue politique en Libye en 2020. La prise de contrôle rapide de l'Afghanistan par les Taliban a été précédée par une vague d'assassinats de militantes de la société civile et de journalistes, et des universitaires, des agentes de vaccination et des femmes juges ont aussi été prises pour cible.

Ce phénomène se produit également dans d'autres pays. En 2020, le système des Nations Unies a confirmé 35 meurtres de défenseuses des droits humains et de femmes journalistes ou syndicalistes, mais ce chiffre est largement sous-estimé et ne concerne que sept pays touchés par des conflits pour lesquels on dispose de données.

Nous ne parvenons pas à assurer la protection de ces femmes, même celles qui risquent leur vie pour collaborer avec les Nations Unies. L'enjeu est notamment d'évaluer correctement les risques et de surveiller les menaces, de se préparer aux imprévus, de mettre à disposition un financement rapide et flexible pour la protection des bâtisseuses de la paix et des défenseuses des droits humains dans les cas particuliers urgents et de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité numérique et physique.

Le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, qui a déjà soutenu financièrement plus de 400 organisations de femmes depuis 2016, travaille à l'ouverture d'un guichet spécial pour ces cas. Cela pourrait permettre de payer les frais d'évacuation et de réinstallation, les services de conseil et de soins de santé mentale et les équipements nécessaires, des logiciels informatiques aux caméras de sécurité.

Dans ce contexte, nous avons besoin une fois encore que les gouvernements s'engagent. Nous comptons sur les gouvernements pour ouvrir leurs portes à ces femmes et faciliter et accélérer l'approbation des demandes d'asile, de réinstallation temporaire ou de statut protégé en raison de persécutions fondées sur le genre. Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour soutenir le travail des organisations féminines de la société civile, condamner, mener des enquêtes et punir les attaques dont elles font l'objet et obtenir la révision des lois nationales qui peuvent limiter leur espace civique et restreindre leurs activités et leur financement.

Lorsque nous agissons ensemble, nous pouvons changer les choses. De Mexico à Paris, cette année, l'expression retentissante du soutien politique et financier à

l'égalité des sexes, galvanisée par le Forum Génération Égalité, ne pouvait pas arriver à un meilleur moment. Le nouveau Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, dont les domaines de travail soutiendront directement les objectifs du Secrétaire général, s'inscrit directement dans ce mouvement visant à faire progresser l'égalité des sexes et tout ce qu'elle peut apporter.

J'invite les participants aujourd'hui à rejoindre les 153 signataires et à prendre des engagements concrets pour faire avancer notre cause commune au cours des cinq prochaines années. J'espère qu'ils ressentent – et partagent – mon sentiment d'urgence à faire avancer le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Si nous voulons voir un changement tangible dans la vie des femmes et des filles et un changement de paradigme dans la façon dont nous abordons les questions de paix et de sécurité, nous avons besoin que les gouvernements s'engagent, et pas seulement les gouvernements des pays touchés par un conflit, mais aussi leurs voisins régionaux, leurs partenaires commerciaux, leurs alliés militaires, leurs bailleurs de fonds et, surtout, le Conseil de sécurité.

Voilà trop longtemps que les vastes dépenses militaires supplantent totalement les modestes investissements dans d'autres domaines. Voilà trop longtemps que nous sommes témoins de la violence contre les femmes et de la violation de leurs droits, conjuguées à leur marginalisation et exclusion absolues des lieux mêmes où elles peuvent être les moteurs du changement. Le moment est venu de dire « assez! ». Et à coup sûr, les espoirs sont permis. Le rapport d'aujourd'hui recommande des solutions. Je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les membres du Conseil et d'autres pour soutenir la mise en œuvre de ces solutions.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie M^{me} Bahous pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Diop.

M^{me} Diop (parle en anglais) : Je remercie l'Ambassadrice Raychelle Omamo, Ministre des affaires étrangères du Kenya, de présider la séance d'aujourd'hui. Qu'il me soit permis également de saluer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. António Guterres, et tous les membres du Conseil de sécurité ainsi que les représentantes de la société civile.

Avant tout, je voudrais féliciter le Kenya pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le

débat public d'aujourd'hui sur le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité pour marquer le vingt-et-unième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

Vingt et un ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), de nombreux progrès ont été réalisés, mais les conflits et leurs conséquences sur les femmes et les filles se poursuivent et risquent même de s'intensifier. Nous l'avons constaté tout récemment en Afghanistan. Dans la région du Sahel et dans des pays comme le Mozambique, l'Éthiopie et la Somalie, les femmes et les filles sont exposées à un risque accru de violence sexuelle et, en Afrique de l'Ouest, à la perte de moyens de subsistance déjà précaires. Plusieurs pays connaissent une transition. Les femmes auront-elles la possibilité d'y participer et d'y être véritablement représentées ?

Les preuves sont là : la participation des femmes aux négociations de paix, à la consolidation de la paix et au relèvement post-conflit n'est pas seulement une question de justice et de droits, c'est un avantage direct pour le succès et la viabilité de ces processus. En septembre de cette année, la Commission de l'Union africaine a publié le deuxième rapport de la présidence du Cadre continental de résultats pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique, qui présente l'état d'avancement du programme en Afrique. Je voudrais axer mon exposé sur les conclusions de ce rapport qui s'inscrivent dans le prolongement du thème choisi pour le débat public de cette année, « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes », et du rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827). J'évoquerai deux aspects à cet égard : l'investissement dans les femmes qui œuvrent pour la paix au niveau local et la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

L'histoire des conflits et de la paix en Afrique comporte de nombreux exemples dans lesquels les femmes locales ont joué un rôle déterminant dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, mais dont les actions n'ont pas été suivies d'un investissement durable. J'en veux pour preuve deux exemples. Tout d'abord, le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, en Afrique de l'Ouest, s'est vu décerner par l'Assemblée générale le Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme en 2003. Malgré cette reconnaissance, le Réseau est resté largement sans financement. Deuxièmement, avec la Vice-Secrétaire générale, ma sœur, Amina J. Mohammed, je me suis rendue au Mali, au Niger, dans l'est de la République

démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en Somalie, pour ne citer que ceux-là. Dans tous ces pays, les femmes qui œuvrent pour la paix se battent en utilisant leurs maigres ressources pour financer leurs initiatives.

Qu'il me soit permis également d'insister sur la nécessité de faire entendre notre inquiétude en ce qui concerne les défenseuses des droits humains et les femmes œuvrant pour la paix qui sont constamment exposées à des risques de représailles et d'intimidation et privées de leur liberté de parole et d'expression. En effet, elles n'en sont pas moins des artisanes clefs du changement que nous souhaitons voir s'opérer dans le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité. Cet exemple permet de souligner le fait qu'il convient, à titre prioritaire, de faire plus pour intégrer et mobiliser systématiquement les femmes, leur capacité d'action et leur leadership dans les efforts collectifs de paix, de médiation et de développement. Investir dans l'esprit d'initiative des femmes est donc le moyen le plus efficace de parer aux menaces et aux conflits.

L'Afrique dispose du cadre le plus robuste pour promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Le continent africain se place également au premier rang mondial en ce qui concerne l'élaboration de plans d'action nationaux, puisque, au 20 décembre 2020, il était à l'origine de 54,5 % des plans d'action nationaux présentés dans le monde. Malgré l'existence de politiques continentales fortes, progressistes et articulées, les femmes et les filles restent les premières victimes des conflits sur notre continent. L'édition 2020 du rapport du Cadre continental de résultats de l'Union africaine montre que la plupart des programmes et plans d'action nationaux relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité en Afrique n'ont pas été traduits en plans ou budgets de développement nationaux et que leur mise en œuvre reste largement tributaire de financements étrangers.

Le Secrétaire général a recommandé d'affecter 15 % de tous les fonds de développement à des activités axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, mais cela n'est toujours pas appliqué. L'augmentation des dépenses militaires s'est faite au détriment des investissements dans la sécurité humaine, ce qui a des répercussions négatives pour les femmes et les filles, en particulier durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des efforts ont été faits pour augmenter la proportion des soldates de la paix ; à titre d'exemple, citons notamment le Kenya, l'Éthiopie ou le Sénégal.

Nous nous en félicitons. Toutefois, ma récente visite en Somalie a montré que les soldates de la paix devaient être mieux équipées avec les outils requis, et qu'il fallait leur permettre d'occuper des rôles de premier plan dans les opérations de terrain.

Pour terminer, je souhaite formuler quelques recommandations à l'attention du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, il est impératif de créer un mécanisme de financement souple pour appuyer les initiatives des femmes en matière de consolidation de la paix.

La deuxième recommandation concerne l'appropriation et la mise en œuvre cohérente des questions relatives au développement, à l'aide humanitaire et à la paix inscrites à l'Agenda 2063, aux objectifs de développement durable et au Forum Génération Égalité. Je pense que cet instrument permettra de remédier à certaines des causes profondes des conflits s'il est mis en œuvre.

Troisièmement, nous devons tirer parti des enceintes existantes, telles que le Réseau des femmes d'influence en Afrique et le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, afin d'accroître la participation et la représentation des femmes dans les mécanismes de médiation et de gouvernance.

Quatrièmement, nous devons accélérer la réforme des forces nationales de défense et de sécurité sous l'angle de l'égalité des genres, afin de garantir la participation concrète des femmes, leur présence à des postes à responsabilités et leur déploiement dans les missions de maintien de la paix.

Enfin, nous nous félicitons de l'exposition itinérante Photoville, qui permettra de jeter des ponts entre les missions de maintien et de consolidation de la paix et les communautés qui les accueillent. Nous espérons voir cette exposition en Afrique très bientôt.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Diop de son exposé.

Je donne à présent la parole à M^{me} Umenza Velasco.

M^{me} Umenza Velasco (*parle en espagnol*) : Je m'appelle Celia Umenza Velasco, je suis une activiste autochtone engagée pour mon peuple, pour notre terre, pour l'environnement et pour la paix. Je transmets au Conseil de sécurité les salutations des esprits de la nature.

J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil aujourd'hui au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et

la paix et la sécurité, ainsi qu'au nom des femmes autochtones et des femmes dans toute leur diversité : les paysannes, les femmes d'ascendance africaine, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI), les femmes réfugiées et migrantes, les femmes handicapées et les femmes des pays du monde entier qui subissent la guerre, la pauvreté et la discrimination. À cet égard, je souhaite faire part de ma solidarité aux femmes et aux communautés LGBTQI d'Afghanistan qui continuent de risquer leur vie en luttant pour leurs droits et pour l'égalité dans la société afghane. Nous sommes de tout cœur avec elles.

La Colombie est encore l'un des pays les plus dangereux au monde pour les défenseurs et défenseuses des droits humains et des droits à la terre et au territoire. Les attaques perdurent contre les défenseurs des droits humains, en particulier les femmes, les communautés LGBTQI, les paysans, les personnes d'ascendance africaine et les autochtones, comme en témoignent les représailles contre les récentes manifestations en Colombie pour dénoncer les inégalités extrêmes, la violence et la faible mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. En moyenne, au moins un ou une activiste autochtone est tué(e) chaque semaine. Dans ma région, le Cauca, trois femmes leaders autochtones qui travaillaient avec moi ont été assassinées en 2020. Leur meurtre cruel reflète le terrible tribut que les femmes doivent payer pour leur leadership.

La terre représente tout pour les autochtones. C'est elle qui nous nourrit, et elle fait partie de notre identité et de notre histoire. Les communautés autochtones s'opposent à l'exploitation forestière, à l'extraction minière, à l'agrobusiness et à d'autres projets d'exploitation et d'infrastructure à grande échelle, car ils menacent l'environnement et épuisent nos ressources naturelles. Nombre de ces projets sont activement soutenus par le Gouvernement colombien. En Colombie, les activistes autochtones sont perçus comme un danger parce qu'ils défient de puissants intérêts économiques. Mon peuple est assassiné parce qu'il veut protéger nos cours d'eau, nos forêts, notre faune et notre flore, alors que son courage et son engagement devraient servir de modèle dans la défense non violente des droits fonciers.

La violence subie par nos communautés est également un signe de l'incidence dévastatrice des représailles militaires face aux crises sociales. L'armée et la police sont la seule présence visible de l'État dans nos régions, et elles semblent le plus souvent intervenir pour défendre les intérêts économiques des industries

puissantes, plutôt que les droits des populations locales. C'est là un manquement aux dispositions de l'Accord final. En outre, durant les dernières manifestations nationales, la police a fait un usage excessif de la force contre les manifestants pacifiques dans tout le pays, et surtout à Cali, où une large proportion de la population est afrocolombienne et où notre garde du corps autochtone a été agressée. Les forces de l'État ont commis des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Des manifestants pacifiques ont été victimes de torture, de détention illégale, de disparition forcée et de meurtre, en écho à la violence qui a marqué plus de 50 années de guerre. La gravité de la situation a poussé la Commission interaméricaine des droits de l'homme à demander la démilitarisation globale de la police en Colombie.

L'Accord final pour la fin du conflit, dont 130 dispositions ont trait à l'égalité des genres et aux droits des femmes, a vu le jour grâce à la lutte obstinée des mouvements féministes colombiens. Sur le papier, cet accord jette les bases d'un pays démocratique. Cependant, cinq ans après son adoption, sa mise en œuvre reste limitée, surtout en ce qui concerne les dispositions relatives aux questions de genre et le chapitre « ethnique ». L'Instance spéciale sur les questions de genre et le Forum de haut niveau sur les populations autochtones reçoivent peu de ressources et de soutien politique, et des membres de l'Instance spéciale sur les questions de genre ont été menacées et agressées.

La mise en œuvre des dispositions relatives à la réforme rurale globale, qui faciliteraient l'accès des femmes à la terre et leur permettraient de définir la feuille de route d'un développement inclusif et holistique pour leurs communautés, accuse le plus grand retard. Cette situation a entraîné l'expansion des activités extractives qui exploitent les ressources naturelles, violent les droits à la terre, aggravent le conflit et exacerbent la violence contre les défenseuses et défenseurs des droits humains, surtout celles et ceux qui défendent leur terre. L'Accord de paix colombien constitue une référence sans précédent en ce qu'il intègre les normes internationales en matière d'égalité des genres, mais à quoi servent les accords si les promesses ne sont pas tenues ?

Les menaces auxquelles se heurtent les femmes artisanes de la paix et les défenseuses des droits humains dans une communauté sont des menaces contre toutes les femmes partout dans le monde. Malgré l'adoption de 10 résolutions et la réaffirmation à maintes reprises de l'importance de la société civile, la question des défenseuses des droits humains reste largement négligée

par le Conseil de sécurité dans sa mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le cas de la Colombie n'est pas différent : bien que les membres du Conseil de sécurité aient périodiquement dénoncé les attaques contre les défenseuses des droits humains et les figures de la société civile, leurs paroles n'ont pas donné suite à des actions concrètes. Mettre fin aux attaques contre les défenseuses des droits humains, non seulement en Colombie mais dans tous les conflits à l'ordre du jour du Conseil, et garantir la participation pleine, égale et effective des femmes, dans toute leur diversité, ainsi que leur leadership est essentiel pour parvenir à une paix durable. C'est pourquoi j'appelle le Conseil de sécurité à demander au Gouvernement colombien de prendre les mesures suivantes.

Premièrement, il doit mettre en œuvre pleinement l'Accord de paix, surtout le chapitre « ethnique » et les dispositions relatives aux questions de genre, et mettre à disposition les moyens nécessaires pour ce faire.

Deuxièmement, il doit s'en tenir à des processus de consentement préalable, libre et éclairé avec les communautés rurales, autochtones et afro-descendantes en ce qui concerne le développement économique de leurs territoires et veiller à ce que le droit et les principes internationaux relatifs aux droits humains ainsi que l'Accord de paix soient respectés dans les projets de développement.

Troisièmement, le Gouvernement doit s'attaquer à la crise des violences contre les défenseurs et les défenseuses des droits humains, notamment en garantissant des ressources suffisantes pour l'élaboration de mesures collectives et territoriales d'autoprotection pour les communautés autochtones, rurales et afro-descendantes, ainsi qu'en appuyant leur présence dans toutes les instances dans lesquelles les politiques de protection sont débattues.

Quatrièmement, il doit démilitariser immédiatement la police et réorienter les fonds vers les investissements sociaux.

Enfin, il doit assurer la participation pleine, égale et effective des femmes dirigeantes à la mise en œuvre de l'Accord de paix et aux négociations avec d'autres groupes armés en Colombie.

La paix est plus que l'absence de guerre. Pour les femmes autochtones, cela signifie la fin de la discrimination, le respect des droits humains, la justice, l'égalité économique et un changement profond axé sur la vie humaine. J'appelle le Conseil de sécurité, en tant que principal organe international chargé de la paix et de

la sécurité, à ne pas considérer ce débat public comme une occasion de plus d'entendre les préoccupations des représentantes de la société civile sans y donner suite. Le sort des femmes afghanes n'illustre que trop bien le coût de l'inaction. Les femmes du monde entier démontrent chaque jour leur courage et leur conviction lorsqu'elles luttent pour la paix. Aujourd'hui, nous appelons le Conseil à se battre pour nous toutes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Umenza Velasco de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Kenya.

C'est un grand honneur pour moi de présider le vingt-et-unième débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Kenya est ravi d'ouvrir la salle à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils puissent participer en personne pour la première fois depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Je remercie S. E. le Secrétaire général António Guterres de ses observations édifiantes. Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et nos autres intervenantes de leurs exposés éclairants. Je souhaite par ailleurs la bienvenue à mes homologues, les Ministres du Royaume-Uni et de l'Irlande, qui se sont joints à nous pour le débat d'aujourd'hui, ainsi qu'à M^{me} Linda Thomas-Greenfield, qui est ici à la fois en tant que Représentante permanente des États-Unis et membre du Cabinet du Président Biden. Je les remercie d'être parmi nous aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité est censé proposer des solutions. Toutefois, la paix doit être enracinée plus profondément, elle doit venir de la base. Pour reprendre les mots de M^{me} Hawa Games Dahad, une observatrice des questions de genre qui a récemment participé aux pourparlers de paix de Djouba :

« La paix ne saurait se limiter à des réunions ou à des discours dans des salles de conférence ; la paix doit se répandre dans les rues. »

En ce sens, la consolidation et le maintien de la paix sont des manifestations de la dignité, du courage, de la ténacité et de l'ambition des gens ordinaires.

Le Conseil de sécurité et les organismes des Nations Unies doivent continuer à encourager et à concevoir des processus de paix qui incluent la population, en particulier les femmes au niveau local. La résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures nous invitent à reconnaître et à rechercher activement la

participation des femmes à la consolidation, à la négociation et au maintien de la paix. Nous devons donc voir les femmes ; nous devons rendre visibles leur travail, leurs expériences et leurs réalisations. Nous devons investir en elles ; nous devons marcher dans leurs pas, dans leurs rues pour intégrer leurs ambitions et leurs besoins dans les politiques et les stratégies nationales et internationales et les associer pleinement aux activités de rétablissement et de maintien de la paix.

C'est pourquoi, ce matin, j'ai été enthousiasmée et profondément touchée par l'honneur qui m'a été faite de pouvoir parcourir l'exposition Photoville aux côtés du Secrétaire général et de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes. Je recommande cette exposition à tout le monde. Elle montre des femmes dirigeantes, des artisanes de la paix, des médiatrices, des signataires de la paix, des parlementaires, des militantes et des défenseuses de la jeunesse. Les photographies illustrent les résultats concrets que nous souhaitons tous obtenir dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le Kenya, en partenariat avec le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et ONU-Femmes, lancera aujourd'hui la tournée africaine de cette exposition itinérante. Nous remercions le Danemark, le Canada, l'Australie et la Norvège d'avoir dynamisé cette collaboration, ainsi que les femmes photographes qui nous ont apporté ces histoires. Nous remercions également Kenya Airways d'avoir facilité le transport de cette exposition en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, puis à Nairobi l'année prochaine.

Les femmes travaillent, s'organisent et se mobilisent discrètement en faveur de la paix au niveau local – dans les villages, les camps de personnes déplacées, les camps de réfugiés et dans les implantations informelles tentaculaires qui abondent sur notre continent, ainsi que dans une myriade d'endroits dans le monde entier. Elles reconstruisent des communautés brisées, forgent la réconciliation et se mobilisent pour défendre leurs droits, et ce en dépit des perturbations et des déplacements, de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la brutalité des conflits.

L'action que mènent les femmes au niveau local, au cœur des zones de conflit, sont souvent ignorés et sous-estimés, et pourtant, une paix durable doit être prise en main et entretenue avant tout par les communautés et les familles. Il est donc nécessaire d'élever les voix des femmes sur le terrain et de renforcer leurs contributions à

la prévention des conflits et au rétablissement de la paix. Cela exige d'investir dans les femmes tout au long des processus de maintien et de consolidation de la paix.

Dans les zones touchées par des conflits, l'investissement dans les femmes doit être adapté au contexte et au niveau de la menace. Nous devons investir dans la protection physique des femmes et des filles contre les abus et la violence. Nous devons investir dans des capacités locales de gestion des conflits et dans les connaissances des femmes locales. Nous devons investir dans le renforcement des nouvelles compétences en matière de médiation et de négociation. Nous devons investir dans les moyens de subsistance et dans les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes ainsi que dans de nouvelles pratiques agricoles. Nous devons investir dans le relèvement des femmes et des enfants. Nous devons investir dans leur paix. Nous devons investir dans leur mobilisation. Nous devons en faire des interlocuteurs dans le cadre des programmes de lutte contre l'extrémisme violent, des initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration, de l'action climatique et des interventions en faveur de l'adaptation dans les zones de conflit. Nous devons ramener les femmes locales de la périphérie et les placer au centre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Notre paix doit être contrôlée par les femmes – les femmes locales. Le Kenya est déterminé à investir dans les femmes locales parce qu'elles sont au cœur de notre paix.

À cet égard, je tiens à souligner cinq domaines d'action. Premièrement, il faut renforcer la collaboration des femmes locales compétentes avec les principales parties prenantes et les nouveaux partenaires afin de générer des données ventilées par sexe et par âge, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les causes, les facteurs et les accélérateurs des conflits. Les données doivent rendre les femmes visibles.

Deuxièmement, les plans d'action nationaux doivent prendre délibérément en compte la contribution et la participation des femmes au niveau local et prévoir des lignes budgétaires, un appui et des programmes ciblés afin d'amplifier leurs voix et de renforcer leurs capacités et leur résilience.

Troisièmement, un rôle essentiel doit revenir aux femmes soldats de la paix en matière de protection des femmes et des enfants dans les zones de conflit. À cet égard, les femmes soldats de la paix doivent acquérir un nouveau savoir-faire et de nouvelles compétences. Notre expérience en Somalie nous a appris que les femmes sont des éléments

moteurs de la paix. Nous commençons à leur enseigner comment lutter contre les engins explosifs improvisés dans la Humanitarian and Peace Support School à Embakasi, où nous proposons également une formation à l'ingénierie, dans le cadre du programme de partenariat triangulaire, en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, il est crucial d'investir dans des partenariats véritables entre les femmes locales et le personnel féminin des missions de maintien de la paix. Par exemple, les forces de défense kényanes ont déployé un peloton entièrement composé de femmes au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour assurer la protection des femmes dans cette zone de conflit. Qui plus est, le rôle des femmes locales en matière d'alerte rapide et de prévention doit être mieux utilisé et incorporé aux mécanismes nationaux, régionaux et sous-régionaux d'alerte rapide tels que FemWise-Africa.

Cinquièmement, l'appui aux missions de paix doit veiller à ce que les processus de reconstruction et de développement au lendemain des conflits intègrent la participation des femmes locales aux secours et aux processus de relèvement, de réforme du secteur de la sécurité et de démobilisation. Le soutien psychosocial et juridique fourni aux survivantes de violences sexuelles et fondées sur le genre doit prendre en compte les compétences locales, les femmes locales et les connaissances locales.

Je termine en citant les paroles du regretté Thomas Sankara, qui a dit, « J'entends le vacarme [du] silence des femmes, je pressens le grondement de leur bourrasque ». Nous devons veiller à ce que le vacarme des femmes au niveau local soit entendu, leur contribution respectée et leurs aspirations reconnues et pleinement intégrées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Si nous voulons rétablir une paix durable, nous devons nous tenir aux côtés des femmes au niveau local. Nous devons arpenter leurs rues et leurs villages.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Guterres, de son rapport (S/2021/827) et de ses observations.

Je souhaite la bienvenue à Sima Bahous, la nouvelle cheffe d'ONU-Femmes. Nous nous réjouissons de collaborer avec elle à l'avenir.

Je remercie nos deux intervenantes, qui se sont jointes à nous aujourd'hui à l'occasion de ce débat annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, et nous souhaitons la bienvenue à tous nos invités. Je souhaite également prendre un moment pour rendre hommage à Bineta Diop et la remercier pour ses années d'engagement en faveur des femmes africaines. Où que les femmes aient rencontré des problèmes, M^{me} Diop est présente depuis plus de 20 ans. Elle n'a jamais renoncé à son engagement, même face aux plus grandes difficultés. Je l'en remercie.

Je remercie le Kenya de nous avoir réunis pour réaffirmer nos engagements concernant les femmes et la paix et la sécurité et réfléchir aux mesures à prendre afin de continuer d'appuyer et d'amplifier les efforts que déploient les femmes pour construire et pérenniser la paix.

Je tiens en premier lieu à souligner notre attachement ferme et sans équivoque au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est énoncé dans la résolution 1325 (2000). En promouvant la participation et le leadership des femmes dans la politique, l'éducation, la médiation, les négociations et dans tous les aspects de la vie publique, nous promouvons une paix et une sécurité accrues pour tous. Cela ne doit pas simplement être une priorité pour les femmes ; ce doit être une priorité pour quiconque attache de l'importance à la paix et au progrès.

En ce qui les concerne, les États-Unis sont fiers des efforts inlassables qu'ils consentent pour promouvoir cette résolution historique et les principes qu'elle consacre. Les États-Unis ont adopté une loi sur les femmes et la paix et la sécurité en 2017, devenant le premier pays au monde à adopter une législation nationale complète promouvant ce programme clef. Depuis, nous avons réalisé des avancées considérables et tangibles dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a considérablement renforcé la sûreté et la sécurité des femmes, des filles et des personnes dans le monde entier.

Au niveau national, nous avons renforcé les capacités et les connaissances techniques de notre personnel gouvernemental par une perspective axée sur les femmes et la paix et la sécurité. Par exemple, le Département de la défense a remanié sa formation sur les femmes et la paix et la sécurité et créé une formation interne supplémentaire pour répondre aux exigences et aux besoins croissants d'instruction sur le thème des femmes et de

la paix et de la sécurité. Le Département de la sécurité du territoire a formé des centaines de personnes pour intégrer les principes concernant les femmes et la paix et la sécurité à leurs activités.

Pendant ce temps, dans le monde entier, l'Agence des États-Unis pour le développement international fournit des soins de santé critiques, un soutien psychosocial, une aide juridique et des services économiques à plus de 13,5 millions de survivantes de la violence fondée sur le genre. Le Département d'État a investi environ 138 millions de dollars dans l'aide à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, complétant ainsi notre engagement diplomatique et politique dans 60 pays.

Ce que je veux dire, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement de paroles en ce qui nous concerne. Ce sont de véritables engagements, clairement codifiés dans notre droit interne, que nous réalisons dans le cadre de notre politique étrangère générale. En juin, la Maison Blanche a présenté au Congrès son premier rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine. Les problèmes qu'il mentionne sont bien réels.

La pandémie de maladie à coronavirus a provoqué une hausse extraordinaire du taux de violence fondée sur le genre et a effacé des décennies de progrès en matière de protection et d'éducation des filles. Un grand nombre des filles touchées ne retourneront jamais à l'école si la communauté internationale choisit de les négliger ou de les oublier. Nous ne pouvons le permettre. Nous devons œuvrer ensemble à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le monde parce que nous savons que nous avons un impact. Par exemple, les femmes ont joué un rôle de premier plan dans la transition au Soudan en 2019, et la représentation des femmes dans les négociations politiques qui ont suivi a été cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité. Les femmes ont alors pris place à la table et demandé un changement profond dans leur pays. Bien évidemment, le travail n'est pas terminé. Ces femmes et d'autres doivent être associées aux efforts de transition et de réconciliation afin de garantir une paix réelle et durable au Soudan du Sud.

Ou prenons le cas de la Colombie, où d'importants progrès ont été réalisés à la suite d'un processus de paix véritablement inclusif, qui a abouti à de nombreuses dispositions relatives au genre dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Les États-Unis continuent de soutenir les efforts fournis pour surveiller et faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de paix dans ce pays, notamment les

dispositions relatives à la sécurité et à l'autonomisation des femmes et des filles et la mise en place de conseils de paix locaux.

Ce ne sont là que deux exemples de progrès tangibles, mais le monde est prêt à en produire beaucoup, beaucoup plus. Cela commence par les travaux du Conseil de sécurité visant à donner la priorité à la sécurité, aux points de vue et à la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et dans le renouvellement des mandats des missions politiques spéciales.

À l'avenir, nous espérons voir beaucoup plus de mandats promouvoir l'inclusion des femmes dans les opérations, la voix et les besoins des femmes et des filles et d'autres groupes exposés à la violence et à l'exploitation, et la protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme et de la société civile. Nous continuerons de réclamer le respect de ces engagements au nom des femmes et des filles du monde entier, mais les défis demeurent. Nous devons continuer d'exiger et de défendre les droits des femmes et des filles afghanes. Nous devons nous opposer à la violence et au fait que les femmes soient prises pour cible dans les guerres. Nous devons défendre les droits des filles à l'éducation et bien plus encore.

Nous espérons que d'autres États Membres du Conseil de sécurité se joindront à nous pour adopter et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces outils importants nous rendent tous responsables de nos engagements, notamment le suivi des progrès en matière d'égalité des genres, la lutte contre la violence fondée sur le genre, la garantie de la participation des femmes aux instances décisionnelles qui ont des effets sur nous et sur notre engagement.

Les femmes et les filles du monde ont besoin de nous, et nous avons besoin d'elles. Allons de l'avant, faisons ce qui est juste pour les femmes et les filles, et tirons parti de ce programme pour faire progresser la paix et la sécurité pour tous. Comme nous l'avons entendu dans le film, il ne peut y avoir de paix durable sans les femmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement international et Représentant spécial du Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la prévention de la violence sexuelle en période de conflit.

Lord Ahmad (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à dire que c'est un véritable plaisir de participer à cette séance du Conseil de sécurité sous votre direction, Madame la Présidente, et je vous félicite, ainsi que le Kenya, d'avoir choisi comme thème d'aujourd'hui : « Maintien et consolidation de la paix : miser sur les femmes ». Comme nous l'avons déjà entendu, nous sommes tous conscients que la participation des femmes est indispensable pour une paix durable. En effet, les preuves à l'appui de ce fait sont on ne peut plus claires.

Par conséquent, je me félicite sincèrement de la présence de S. E. le Secrétaire général. C'est toujours un plaisir de l'entendre. Je sais qu'il s'investit personnellement dans cet important programme. Sans les femmes, il ne peut y avoir de paix durable et viable. Je rends hommage à son équipe, à la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et ce faisant, je souhaite également la bienvenue à S. E. M^{me} Sima Bahous dans son nouveau rôle de Directrice exécutive d'ONU-Femmes. Je peux dire au Conseil de sécurité que nous nous sommes déjà rencontrés, elle et moi, sur l'importante question des femmes afghanes et nous nous réjouissons à la perspective de renforcer nos relations sur ce dossier.

De plus, je tiens à m'associer à l'hommage qui a été rendu à M^{me} Bineta Diop. J'ai eu l'honneur et le plaisir de participer à plusieurs panels avec M^{me} Diop pendant de nombreuses années, et sa passion, son action de plaidoyer et son expertise vont au-delà de l'excellence. Nous devons nous assurer que nous en tenons réellement compte dans la réalisation de nos ambitions, je dirais même de nos obligations, pour les femmes, la paix et la sécurité dans le monde.

Je salue également la contribution de Celia Velasco. Il était important que M^{me} Velasco rappelle aux membres du Conseil de sécurité les obligations qui leur incombent au titre de cette question importante.

Je tiens à assurer tous mes collègues que le Royaume-Uni reste pleinement engagé en faveur de la participation pleine, égale et véritable des femmes à la prise de décisions et, en fait, dans tous les efforts de paix. Augmenter le nombre de soldates de la paix et de femmes dans des rôles de direction ne doit pas seulement être une priorité clef. C'est essentiel. C'est la bonne chose à faire. C'est vital pour garantir l'efficacité opérationnelle.

Je crois savoir que l'ONU a décerné le Prix du militant de l'année 2020 (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des genres à la major Steplyne Nyaboga, du Kenya. Par l'entremise de vos bons offices, Madame la Présidente, nous félicitons la major pour cet

accomplissement. Nous saluons également le Kenya de déployer des officiers aussi modèles, qui servent d'exemple non seulement aux femmes, mais aussi aux hommes et aux femmes du monde entier.

À cet égard, je me félicite que le Royaume-Uni soutienne l'Initiative Elsie depuis son lancement, et ait fourni plus de 4,7 millions de livres sterling depuis 2019 pour encourager davantage de femmes à occuper des rôles de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, nous nous sommes également réengagés à atteindre les objectifs de parité entre les sexes dans le personnel en uniforme des Nations Unies. Pour y contribuer, le Royaume-Uni mène une étude sur les obstacles liés au genre afin de mieux comprendre les obstacles auxquels doivent faire face les femmes des forces armées britanniques concernant le déploiement dans des opérations de maintien de la paix.

Au niveau local comme sur la scène internationale, nous encourageons l'ONU, en sa qualité de chef de file, à montrer l'exemple et à faire de la participation directe des femmes une exigence – une condition fondamentale – dans tous les processus de paix qu'elle soutient. Et cela doit être une priorité.

Le Royaume-Uni soutient le Fonds pour la consolidation de la paix depuis sa création, lui versant plus de 175 millions de livres sterling pour l'autonomisation des femmes et, bien sûr, des jeunes. Nous soutenons également les incroyables réseaux de médiatrices et nous continuons de financer ces médiatrices dans tout le Commonwealth cette année.

Mais soyons clairs. Récemment, en 2019, nous avons réuni ces réseaux de médiatrices en une alliance, et il est de notre devoir de veiller à ce que les médiatrices soient en première ligne pour garantir la résolution des conflits. Ces femmes ont les compétences, la clairvoyance et les connaissances dont nous avons besoin, et pourtant nous ne parvenons pas à mettre réellement cette expertise au service de la paix dans le monde. Nous devons faire plus.

Par ailleurs, le Royaume-Uni se joint aux appels condamnant les attaques persistantes contre les défenseuses des droits humains, un point qui a été mis en avant dans l'exposé de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes.

Nous devons nous attaquer énergiquement à l'impunité et demander des comptes aux auteurs d'actes de représailles. Et ce travail commence dès maintenant, à cette heure, ici même dans la salle.

Le Royaume-Uni appuie l'action du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour lutter contre les représailles, en particulier celles commises contre les personnes qui s'expriment devant le Conseil de sécurité. Ce travail met notamment l'accent spécifique sur les dimensions de genre de l'intimidation et des représailles. Après tout, si nous ne pouvons pas protéger ceux et celles qui viennent ici pour s'exprimer devant le Conseil de sécurité, ces personnes se retrouvent fragilisées et l'objectif du Conseil de sécurité ne peut être atteint. Nous devons faire en sorte que leur protection soit une priorité.

Nous avons déjà entendu, et à juste titre, que la crise afghane a jeté une lumière crue sur les défis qui nous attendent. J'ai eu l'honneur, comme beaucoup dans la salle, de travailler directement avec de nombreuses femmes originaires de différentes régions d'Afghanistan. Maintenant que les Taliban contrôlent ce pays, nous devons veiller à ce que les droits des femmes et des filles soient au centre de toute discussion avec eux. Les femmes doivent faire partie intégrante de la conversation, de l'avenir de la nation. Et il est vital que leurs voix ne soient pas seulement entendues, mais qu'elles soient centrales sur les questions relatives à l'avenir de l'Afghanistan.

Les équipes de négociation et de médiation doivent avoir accès à des compétences en matière de genre, et j'ai déjà fait référence aux réseaux de médiatrices. Par conséquent, toutes les délégations nationales doivent comporter des femmes. À cet égard, le Royaume-Uni continue d'accorder la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et il est en train d'élaborer son prochain plan d'action national en la matière, dont le lancement est prévu au début de 2023.

Enfin, je tiens à assurer au Conseil que le Royaume-Uni est résolu à démontrer réellement le leadership qu'il revendique concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à veiller à ce que ce programme, cette priorité, soit le fil rouge de toute notre action relative au règlement des conflits, à l'instauration de la sécurité et de la stabilité et, en définitive, à la construction de la paix dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État à l'aide au développement outre-mer et à la diaspora de la République d'Irlande.

M. Brophy (Irlande) (*parle en anglais*) : Je suis ravi de me joindre aujourd'hui au Conseil de sécurité, sous la présidence kényane, pour le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Étant donné l'accord conclu entre l'Irlande, le Mexique et le Kenya pour une

triade de présidences championnes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je suis particulièrement heureux de pouvoir exprimer notre engagement commun à promouvoir ce programme. Mes remerciements s'adressent également au Secrétaire général pour ses observations et aux intervenantes, la Directrice exécutive Bahous, l'Envoyée spéciale Diop et M^{me} Umenza Velasco, dont la vision des choses sous l'angle local a été particulièrement éclairante.

La déclaration de l'Irlande de ce matin se concentrera sur trois choses essentielles que nous devons faire pour combler le fossé persistant entre le discours et la réalité concernant les femmes et la paix et la sécurité. En d'autres termes, nous devons donner des moyens d'action aux bonnes personnes, faire entendre les bonnes voix et dépenser de l'argent pour les bonnes raisons.

Premièrement, nous devons nous attacher à donner les moyens d'action aux bonnes personnes. Pour que le Conseil de sécurité puisse remplir son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous devons reconnaître un principe fondamental, à savoir que ceux qui font la guerre ne peuvent et ne doivent pas avoir le monopole du choix des conditions de la paix. Les efforts de consolidation de la paix qui tiennent compte uniquement, ou principalement, des besoins et des désirs des parties à un conflit sont voués à l'échec. Pour que la paix fonctionne, et surtout pour qu'elle soit pérenne, elle doit être inclusive. Nous ne le savons que trop bien pour l'avoir vécu sur notre propre île. Cela signifie que les femmes doivent participer pleinement et sur un pied d'égalité aux processus de paix.

Rien ne saurait remplacer la participation directe des femmes aux pourparlers de paix. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accent mis aujourd'hui par le Kenya sur l'autonomisation des artisanes de la paix à l'échelon local, et en particulier sur le rôle que les opérations de maintien de la paix peuvent jouer pour soutenir la participation des femmes. Cela est particulièrement important dans le contexte des transitions. Nous remercions tous les membres du Conseil de leur travail conjoint sur la récente résolution déposée par l'Irlande sur les processus de transition menés dans le cadre des missions de maintien de la paix (résolution 2594 (2021)). Cette résolution souligne avec force que la collaboration des opérations de paix et des gouvernements nationaux avec les communautés locales et la société civile, en particulier les femmes, est essentielle pour gérer les obstacles et les revers inévitables sur le long chemin de la paix.

Les activités de maintien de la paix doivent tenir compte des questions de genre. L'augmentation du nombre de soldates de la paix en est un élément important, mais il faut aussi un changement culturel plus profond dans nos armées. Nous nous attelons actuellement à ce défi en Irlande, notamment par la conduite d'un examen indépendant. À cet égard, je remercie le groupe Women of Honour et le personnel en service qui se sont exprimés sur la nécessité de faire évoluer la situation.

Il suffit de s'intéresser à l'Afghanistan pour comprendre ce qui se passe lorsque les femmes sont exclues de la politique et de la vie publique. Les droits des femmes et des filles ne doivent jamais être la dernière sur la liste des questions inscrites à l'ordre du jour ou une question sur laquelle on revient une fois que l'on s'est mis d'accord sur tout le reste. Le Conseil doit se tenir aux côtés des femmes et des filles afghanes, dont l'effacement de la vie publique ne pourra jamais être normalisé.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir la nécessité de faire entendre les bonnes voix. Il est essentiel que le Conseil écoute les dirigeantes, les défenseuses des droits humains et la société civile et tienne compte de leurs vues. Nous avons besoin d'entendre la vérité sans détour pour prendre de bonnes décisions fondées sur les faits. Nous avons également besoin d'entendre des points de vue très divers, comme celui de M^{me} Umenza Velasco qui s'est exprimée en toute honnêteté aujourd'hui. L'Irlande a placé les femmes issues de la société civile au cœur de sa présidence le mois dernier. Dans ce contexte, nous avons compris de manière brutale les risques graves auxquels sont exposées les artisanes de la paix qui font entendre leur voix, notamment les intervenantes de la société civile qui nous parlent autour de cette table.

Les artisanes de la paix doivent pouvoir participer en toute sécurité. Il nous incombe, en tant que membres du Conseil, d'y veiller. Nous ne pouvons pas tolérer que les femmes soient réduites au silence par crainte de représailles contre elles ou leurs proches. Nous nous félicitons que les méthodes de travail virtuelles puissent faciliter la participation des femmes des communautés locales au Conseil, mais il faut également que la société civile revienne physiquement dans cette salle et s'assoie autour de cette table. Des personnes importantes manquent à l'appel aujourd'hui. Une délégation de femmes afghanes est en visite à New York aujourd'hui. Ce débat les concerne. C'est la réalité qu'elles vivent. Elles devraient être présentes à cette table.

Mon dernier point concerne la nécessité de dépenser de l'argent pour les bonnes raisons. Je tiens à féliciter le Secrétaire général pour son rapport (S/2021/827), qui met en lumière certaines réalités difficiles concernant les choix opérés par les gouvernements entre les dépenses militaires et les dépenses sociales, donnant la priorité, comme l'indique le rapport, à la guerre, et non au bien-être. Il est choquant de constater que, même au plus fort d'une pandémie, les dépenses militaires dans une grande partie du monde étaient supérieures aux dépenses de santé liées à la pandémie.

Les faits montrent clairement une forte corrélation entre la militarisation et l'inégalité de genre. Le monde serait différent et bien meilleur si nous faisions passer le bien-être avant la guerre, notamment en investissant dans le bien-être des femmes et des filles. Cela permettrait à des communautés entières de sortir de la pauvreté et de la marginalisation et de construire des sociétés résilientes, inclusives et pacifiques.

À cette fin, l'Irlande s'est récemment engagée à verser 1,5 million de dollars sur cinq ans au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire afin de soutenir au niveau local les artisanes de la paix et les organisations dirigées par des femmes. Nous contribuons aussi depuis longtemps au Fonds pour la consolidation de la paix, qui montre la voie en consacrant 40 % de ses investissements au soutien de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Vous nous avez demandé, Mada^{me} la Présidente, de nous engager politiquement à investir davantage dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et en faveur des artisanes de la paix. L'Irlande s'engage pleinement à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de son action au Conseil et à la coprésidence du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en tant que membre du Conseil d'administration du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et dans le cadre de nos dépenses en matière de coopération pour le développement.

Nous sommes également déterminés à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans notre propre pays, car il ne s'agit pas seulement d'une préoccupation de politique étrangère limitée aux pays figurant à l'ordre du jour du Conseil. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne doit pas faiblir. Si nous voulons créer un monde plus égalitaire et plus pacifique, nous devons nous engager à donner des moyens d'action aux bonnes personnes, à faire entendre les bonnes voix et à dépenser de l'argent pour les bonnes raisons.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Kenya d'avoir organisé le présent débat public et à exprimer au Secrétaire général notre reconnaissance pour ses précieuses observations. Je remercie M^{me} Sima Sami Bahous et les autres intervenantes de leurs exposés éclairants. Je salue aussi la participation des représentants de l'ensemble des États Membres de l'ONU au débat public d'aujourd'hui, et je remercie la présidence kényane d'avoir rendu cela possible.

Dans bien des situations, les femmes sont les victimes des conflits, mais elles sont aussi actives en tant qu'agentes de paix. Elles ont une capacité singulière de rapprocher les groupes en conflit dans leurs communautés et jouent un rôle important dans les interventions d'urgence. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'efficacité du leadership des femmes a été clairement démontrée.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il y a eu des progrès prometteurs. Il reste cependant beaucoup à faire. Dans certains endroits, les femmes ont été sous-représentées dans les processus décisionnels, exclues du marché du travail et soumises à une vague de violence. Leurs capacités ont été réduites. Cette marginalisation entrave la prévention des crises et le relèvement, tout en ayant un impact sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en général. À cet égard, nous appelons à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les femmes participent pleinement et véritablement aux processus de paix et aux processus politiques, sur un pied d'égalité avec les hommes, conformément à l'appel à l'action du Secrétaire général portant sur la transformation du secteur de la paix et de la sécurité par les femmes. À cette fin, nous souhaitons souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons reconnaître l'intérêt que présentent les expériences, les connaissances, les vues et les compétences des femmes dans tous les domaines, y compris la paix et la sécurité. En outre, nous devons continuer de lever les obstacles persistants et d'œuvrer résolument pour des changements radicaux afin de veiller à ce que les femmes soient totalement impliquées, sur un pied d'égalité avec les hommes, dès les premiers stades de tous les processus politiques et processus de paix. Leurs droits, intérêts et besoins doivent être garantis et respectés aux niveaux local, national et international. Dans le même temps, les femmes doivent être dotées des connaissances et des compétences nécessaires pour participer réellement à toutes les sphères de la vie politique, sociale et économique.

Deuxièmement, la responsabilité de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité incombe à tous les États Membres. Par conséquent, chaque État doit prendre de nouvelles mesures concrètes et audacieuses pour veiller à ce que les rôles des femmes soient intégrés dans les cadres juridiques, les politiques, les stratégies et les initiatives en matière de paix et de sécurité aux niveaux national, régional et international. Cela nécessite également une approche globale à l'échelle de la société, car il s'agit d'un processus dans lequel chacun a un rôle à jouer et une contribution à apporter. Tout plan d'action doit donc associer toutes les parties prenantes : hommes, femmes, pays en développement et pays développés, représentants de gouvernements, parlements, organes judiciaires, forces de maintien de l'ordre, secteur privé et organisations internationales.

Troisièmement, la coopération internationale, notamment en matière de renforcement des capacités et de partage des meilleures pratiques, doit être renforcée afin d'assurer la participation des femmes aux processus menés par l'ONU. À cet égard, nous appelons l'ensemble de la communauté des donateurs à consacrer au moins 15 % de l'aide publique au développement à la promotion de l'égalité des sexes dans les pays touchés par des conflits.

Accroître la participation des femmes dans tous les domaines de la vie est une priorité de premier plan pour le Viet Nam. Nous sommes conscients que les femmes et leur autonomisation sont essentielles pour faire progresser la culture de paix, grâce à leurs connaissances, leur sagesse, leur tolérance et leur compréhension. Elles peuvent jouer un rôle crucial pour apprendre aux jeunes à valoriser la paix et pas la guerre. Par conséquent, le rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix a été intégré dans les cadres juridiques et les politiques du Viet Nam.

En termes de participation aux nobles missions de maintien de la paix de l'ONU en République centrafricaine et au Soudan du Sud, les Casques bleus vietnamiennes représentent actuellement 21 % de nos contingents. Les femmes au Viet Nam ont toujours joué un rôle indispensable, que ce soit en temps de guerre ou de paix, dans la défense ou dans la construction du pays. Actuellement, le pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans les agences ministérielles est de plus de 30 %.

Pour conclure, nous souhaitons réaffirmer notre volonté et notre engagement à joindre nos efforts à ceux de la communauté internationale pour assurer une participation pleine, égale et véritable des femmes au maintien et à la consolidation de la paix.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M^{me} Sima Sami Bahous, M^{me} Bineta Diop et M^{me} Celia Umenza Velasco de leurs exposés très utiles. Au nom de la Tunisie, je réitère nos sincères félicitations à l'ancienne Sous-Secrétaire générale Bahous pour sa nomination au poste de Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes. Nous nous félicitons de sa participation à la séance d'aujourd'hui et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle.

Nous nous réunissons pour la deuxième année consécutive pour discuter du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, alors que nous continuons de faire face à une pandémie et que nous sommes plus conscients que jamais de son impact disproportionné sur les femmes et les filles, en particulier dans les zones touchées par des conflits.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2021/827), les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sont loin de répondre aux engagements et aux promesses que nous avons formulés il y a plus de 20 ans. Malgré tous nos efforts, le pourcentage de femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne dépasse pas 23 %, et elles ne représentent pas plus de 5,2 % des effectifs militaires. De même, les politiques générales ne prennent toujours pas en compte les questions de genre, en particulier pendant les crises. Comme l'illustre le rapport du Secrétaire général, par exemple, la plupart des mesures qui ont été adoptées pour répondre à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne tiennent pas compte de la dimension de genre. Cela vaut également pour les crises humanitaires, qui manquent cruellement de fonds pour répondre aux besoins des filles et des femmes.

Pour instaurer la paix et reconstruire en mieux, il nous faut adopter collectivement une approche globale fondée sur l'égalité des sexes, y compris la pleine participation des femmes aux opérations de consolidation de la paix. Cela requiert une plus grande coordination et des efforts concertés entre tous les acteurs, à tous les niveaux et pendant toutes les phases des opérations de maintien de la paix. Nous ne devons plus considérer les femmes comme des victimes et un groupe vulnérable, mais plutôt comme des partenaires efficaces et à part entière de la paix et de la prise de décisions.

La Tunisie réaffirme son attachement à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité tout en cherchant à atteindre la pleine égalité des sexes. Nous avons œuvré dans ce but aux niveaux

national et international. Grâce à nos efforts nationaux, les Tunisiennes ont accédé à des postes de haut niveau au sein du Gouvernement, y compris celui de Premier Ministre pour la première fois dans l'histoire de notre pays et du monde arabe.

La Tunisie continue de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et les autres résolutions pertinentes à travers notre plan national, qui a été adopté en 2018. En outre, nous avons élaboré un certain nombre de plans sectoriels pour promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ses divers aspects politiques, de sécurité, de droits de la personne et de développement.

Au niveau international, la Tunisie s'efforce d'appuyer et de promouvoir la coopération pour parvenir à la participation pleine, égale et véritable des femmes aux opérations de maintien de la paix et à d'autres postes de direction. Dans ce contexte, la Tunisie se félicite de l'initiative Action pour le maintien de la paix mise en place par le Secrétaire général, qui vise notamment à tirer parti de l'appui des femmes aux processus de paix et à promouvoir l'investissement dans la participation des femmes locales.

Enfin, la Tunisie s'efforce d'élaborer des solutions innovantes pour autonomiser les femmes et optimiser leur pleine participation, notamment grâce aux technologies modernes. Ainsi, la Tunisie a participé activement au Forum Génération Égalité, organisé en France et au Mexique, et nous avons dirigé le groupe de travail sur les technologies et l'innovation au service de l'égalité des sexes. Le groupe de travail a cherché à réduire les inégalités entre les sexes dans la sphère numérique et à garantir un accès sûr des femmes et des filles aux technologies modernes.

La Tunisie estime qu'il faut garantir la participation pleine et égale des femmes aux plus hauts niveaux et dans les processus décisionnels. Toutefois, il est important que les processus de paix adoptent une approche plus large qui fasse participer tous les différents segments concernés de la société au niveau local et national, y compris les femmes, les organisations de la société civile, les organisations de femmes, les femmes journalistes et les défenseuses des droits humains. Dans ce contexte, nous réitérons notre appel en faveur d'un climat sûr qui permette à toutes ces parties de s'impliquer librement et activement.

Il convient également de mentionner que notre objectif consistant à combler le fossé entre les genres pour parvenir à l'égalité des sexes dans les processus de paix

ne doit pas être isolé de nos efforts visant à remédier aux facteurs plus larges et profonds de la discrimination et de l'exclusion qui nous empêchent d'atteindre cet objectif. Sur cette base, la Tunisie invite à des efforts accrus pour lever les obstacles juridiques, sociaux et culturels à l'égalité des sexes qui font barrage à la participation pleine et égale des femmes et des filles à tous les niveaux.

Pour terminer, nous réaffirmons notre détermination à continuer de bâtir des partenariats réels avec diverses parties prenantes afin d'assurer la paix et la sécurité internationales au moyen d'une approche garantissant la participation égale, pleine et effective des femmes aux processus de paix et de décision.

M. Abarry (Niger) : Je voudrais, à l'entame de mon propos, adresser mes remerciements au Secrétaire général, M. António Guterres ; à l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, que je félicite pour sa nomination au poste de Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; à M^{me} Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union africaine, dont j'ai pu mesurer, et l'engagement inébranlable, et l'intrépidité dans l'action, en République démocratique du Congo ; à M^{me} Celia Umenza Velasco, représentante de la société civile.

Vingt-et-un ans depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), force est de constater que, malgré les progrès réalisés, beaucoup reste à faire pour l'atteinte de l'égalité des genres, mais également pour la mise en œuvre pleine et entière du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En effet, très peu de femmes participent de manière significative aux processus de paix, alors que la plupart des femmes et des filles continuent d'être les premières victimes des conflits dans le monde. Les femmes restent largement sous-représentées dans les cercles de prise de décision. À l'évidence, partout où leur implication a été pleine et effective dans les processus de paix, les accords conclus ont été plus pertinents. En plus, le manque d'inclusivité ne fait qu'exacerber leurs conditions de vies, déjà impactées par les défis multiformes qui les assaillent dans les contextes de conflit et de situation post-conflit.

Aucune société ne peut pourtant espérer prospérer, aujourd'hui au XXI^e siècle, si elle exclut systématiquement la moitié de sa population. Ma délégation tient à souligner que l'implication des femmes dans les processus de paix est tout simplement une question de justice : si la paix est une question collective, pourquoi devrait-elle être discutée, consolidée et réalisée sans les femmes ?

Pour un pays comme le Niger, situé dans une région en proie à de multiples crises, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas simplement un concept ; il est déterminant pour maintenir la paix et prévenir les conflits. Les grands défis qui affectent le Sahel, qu'il s'agisse de l'insécurité, de l'impact des changements climatiques ou des enjeux de développement économique, ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles et amplifient les inégalités déjà existantes.

Pour paradoxal que cela puisse paraître, les femmes et les filles sont les principales victimes des conflits, et pourtant seuls 22 % des accords de paix signés entre 1995 et 2019 contiennent des dispositions particulières sur les femmes. En ce qui concerne le développement économique, bien qu'elles soient sous-financées, car elles ne reçoivent que 0,2 % de l'aide bilatérale totale, les organisations de femmes dans les zones fragiles et de conflit ont joué un rôle essentiel et ont introduit des changements majeurs dans les politiques gouvernementales. Elles sont simplement le puits de l'économie informelle de la région. Il est donc nécessaire d'allouer davantage de fonds aux organisations de femmes qui œuvrent pour la paix, en particulier celles qui travaillent à la base, dans les communautés.

Mon pays, le Niger, a engagé des réformes pour changer positivement la tendance pour la participation des femmes aux processus décisionnels, et ce à tous les niveaux, à travers l'augmentation du quota de femmes aux postes élus, de 15 à 25 %, et des nominations aux postes de responsabilité de l'État, de 25 à 30 %. Lorsque les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes de direction dans le secteur public, elles peuvent fondamentalement transformer les politiques publiques de manière à introduire un changement structurel. Par ailleurs, comme 30 autres pays africains, le Niger a commencé à mettre en œuvre le plan d'action national pour la paix et la sécurité des femmes, qui a été élaboré à la suite d'un processus de consultation auquel ont participé des femmes et des hommes de toutes les régions du pays. Nous saluons, à cet égard, l'élaboration du Cadre continental de résultats de l'Union africaine pour le suivi de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce Cadre, qui constitue une étape majeure vers la mise en œuvre de ce programme en Afrique, doit être soutenu et vulgarisé.

Pour sa part, le Niger, conjointement avec l'Union africaine et l'Union européenne, et avec le soutien d'ONU-Femmes, du Bureau du Coordonnateur spécial

des Nations Unies pour le développement au Sahel et de plusieurs délégations ici présentes, a procédé à la mise en place du Groupe des Amis des femmes du Sahel, dont les objectifs sont, entre autres, d'asseoir et de renforcer cette approche en prenant en compte la dimension de genre, maillon essentiel de la réussite des efforts de stabilisation et de développement.

Aujourd'hui que notre engagement nous a permis de mettre en place le cadre normatif, il faut que les femmes soient non pas seulement autour de la table mais qu'elles fassent entendre leur voix dans tous les processus de décision. Six ans après les revues du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en 2015, il est triste de constater que seule la moitié des recommandations émises dans le programme a été mise en œuvre. Il est donc clair qu'il faut un suivi plus systématique et une mise en œuvre plus effective de ces recommandations.

Dans ce sens, le Conseil de sécurité doit également faire plus. Les consultations avec les organisations de la société civile sont importantes et doivent être renforcées. Le fossé entre notre ambition, nos engagements et la réalité ne peut être comblé que si nous soutenons de manière adéquate le travail des femmes bâtisseuses de paix. Il sied de porter une attention particulière aux jeunes femmes bâtisseuses de la paix qui subissent de graves représailles en raison de leur travail pourtant essentiel.

Aussi, en ce qui concerne l'inclusion des femmes dans les processus de paix, les Nations Unies pourraient mettre en place des stratégies d'inclusion des femmes et élaborer des rapports réguliers sur les mesures à adopter afin de combler les lacunes. L'implication des acteurs nationaux serait essentielle pour garantir des analyses adaptées au contexte, depuis les phases de négociation et de médiation jusqu'à celle de la mise en œuvre. Par ailleurs, le Niger, en tant que pays contributeur de troupes, appelle à une participation plus efficace des femmes aux opérations de paix, notamment à travers la composante police.

Je terminerai mon propos en insistant sur le fait que la lutte contre certaines des inégalités structurelles et la discrimination à l'égard des femmes et des filles reste primordiale pour la prévention des conflits. L'accès à l'éducation reste un droit fondamental, mais aussi un pilier de la prévention des conflits et un moyen de garantir que les femmes acquièrent le capital nécessaire pour occuper la place qui leur revient dans la prise de décision et le leadership. En somme, refuser de reconnaître et de protéger les droits des femmes, c'est choisir d'alimenter les conflits et de saper les bases du développement. Ce choix, nous ne pouvons pas le faire.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous souhaite la bienvenue, Madame la Présidente, et je vous remercie de présider le débat public d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général Guterres, la Directrice exécutive Bahous, l'Envoyée spéciale Diop et M^{me} Umenza Velasco de leurs exposés.

Comme l'ont montré les exposés du Secrétaire général et des autres intervenants, la protection des femmes en période de conflit armé, la promotion de leur participation politique et la défense globale de leurs droits et intérêts restent des tâches redoutables. Dans un contexte marqué par une pandémie qui fait rage, une agitation croissante et le risque de voir les avancées réalisées réduites à néant, la communauté internationale doit intensifier ses efforts, coordonner ses initiatives et accorder plus d'importance au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons renforcer la protection des femmes en période de conflit armé.

En Palestine, les affrontements qui ont éclaté à Gaza en mai ont fait 38 morts et 398 blessés parmi les femmes. Les Palestiniennes vivent depuis longtemps sous le joug de l'occupation. En Afghanistan, les femmes paient cher la guerre qui dure depuis 20 ans. En outre, depuis peu, elles sont confrontées à d'énormes risques et difficultés en raison du retrait précipité des forces étrangères. Dans d'autres zones de conflit, la traite des femmes et des enfants et les violences sexuelles se poursuivent ici et là. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) exacerbe les difficultés rencontrées par les femmes en période de conflit.

Pour renforcer la protection des femmes en période de conflit, la communauté internationale doit examiner leurs difficultés et leurs besoins réels dans leur globalité, et leur fournir une aide humanitaire en temps utile. Des mesures globales solides sont nécessaires pour lutter contre la violence contre les femmes et les filles, y compris la violence sexuelle en période de conflit. Une attention particulière doit être accordée à la fin des atteintes et des menaces à l'encontre des femmes par les forces terroristes et extrémistes. En Syrie et en Iraq, un grand nombre de femmes appartenant à la famille de combattants terroristes étrangers sont toujours détenues. Les pays concernés doivent assumer leurs responsabilités et accélérer le traitement de leur dossier et leur rapatriement.

La protection ultime pour les femmes consiste à prévenir et désamorcer les conflits. Le Conseil de sécurité doit s'employer à éliminer les causes profondes des conflits, à trouver des règlements politiques aux

questions sensibles et à régler les différends de manière pacifique par le dialogue, la médiation et la consultation, afin que toutes les femmes et tous les enfants puissent jouir de la paix et vivre paisiblement.

Nous devons soutenir un rôle accru pour les femmes dans les activités de maintien et de consolidation de la paix. Les missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies doivent communiquer avec les pays concernés et coordonner avec eux leurs activités et, en fonction des conditions locales, soutenir la participation des femmes et des organisations locales de femmes aux processus de paix et garantir la représentation et la présence de femmes aux pourparlers de paix et aux négociations politiques.

La participation des femmes au maintien de la paix doit bénéficier de notre appui continu. Au moment de planifier et de déployer des opérations de maintien de la paix, il faut continuer d'offrir des chances égales aux femmes en matière d'éducation, de formation et de renforcement des capacités, et encourager l'accession des femmes à des rôles de direction importants au sein de ces opérations.

Bien évidemment, la participation des femmes au maintien de la paix n'est pas seulement une question de statistiques. Le plus important est de tirer parti des avantages propres aux femmes dans des domaines tels que la protection des groupes vulnérables et la sensibilisation des communautés pour améliorer de manière tangible la performance globale du maintien de la paix.

La Chine défend et soutient activement la participation des femmes au maintien de la paix. Au cours des trois dernières décennies, nous avons envoyé plus d'un millier de femmes dans diverses opérations de maintien de la paix. Au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, les soldates de la paix chinoises sont en première ligne pour le déminage. Rien que l'année dernière, leur contingent du génie a détecté et détruit plus de 2200 mines, créant ainsi de nouvelles zones sûres pour le peuple libanais.

Au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, une équipe de 10 Casques bleus chinoises veille à la sécurité d'un camp de réfugiés, effectue des patrouilles de longue distance, sensibilise la population locale aux droits et aux intérêts des femmes et enseigne même les langues étrangères dans une école élémentaire du camp.

Nous devons promouvoir plus énergiquement l'autonomisation économique des femmes. Les divers obstacles auxquels se heurtent les femmes en période

de conflit découlent essentiellement des disparités en matière de développement. L'écart de développement est l'obstacle numéro un. Pour élever les femmes dans la sphère politique, leur autonomisation économique est indispensable. La communauté internationale doit activement aider les zones de conflit à revoir à la hausse les investissements alloués à l'éducation des femmes et les aider à changer leur destin par la connaissance. L'entrepreneuriat féminin doit être encouragé et soutenu afin que les femmes puissent sortir de la pauvreté par leurs propres efforts. Des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Femmes doivent donner la priorité au soutien à l'autonomisation économique des femmes.

Les mandats des missions politiques spéciales et des missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent inclure un soutien accru au développement et à l'émancipation économique des femmes. Au niveau international, la Chine coopère activement sur les questions relatives aux femmes afin d'améliorer leur condition dans le monde. Ces dernières années, nous avons mis en œuvre dans les pays en développement 100 projets de santé maternelle et infantile et 100 projets Happy Schools. Dans les pays en développement, nous avons formé 130 000 professionnelles dans divers domaines, apportant ainsi un soutien réel à l'autonomisation des femmes dans ces pays. En 2015, la Chine et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont instauré un prix pour l'éducation des filles et des femmes. À ce jour, nous avons décerné ce prix à 10 organisations opérant dans des pays tels que le Zimbabwe, le Kenya et la Jamaïque, afin d'encourager davantage de personnes à œuvrer en faveur de l'éducation des filles et des femmes et à unir leurs forces pour l'égalité des sexes en matière d'éducation.

La Chine se tient prête, aux côtés de la communauté internationale, à œuvrer pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et assurer la promotion des femmes dans le monde afin de bâtir ensemble un avenir partagé et meilleur pour tous, y compris les femmes.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Kenya d'avoir convoqué ce débat public sur une question prioritaire pour le Mexique, à savoir le maintien et la consolidation de la paix : miser sur les femmes. Nous remercions également de leurs exposés M. António Guterres et M^{me} Sami Bahous, à qui le Mexique souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions, ainsi que M^{me} Bineta Diop et M^{me} Celia Umenza Velasco.

Conformément à notre politique étrangère féministe, nous sommes pleinement engagés en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et en faveur du respect des droits humains et de l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité. La participation pleine, égale et véritable de celles-ci à l'ensemble du processus de paix est essentielle pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et pour garantir une paix durable.

L'inégalité entre les sexes, qui demeure le reflet de systèmes patriarcaux, de la misogynie et d'une répartition inégale du pouvoir dans le monde, est une des causes profondes des conflits. C'est pourquoi il est prioritaire de continuer à mettre en œuvre des actions qui reposent sur une approche transversale et fondée sur le genre et qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des filles, notamment celles qui appartiennent aux groupes les plus marginalisés de la société, comme les femmes autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées et la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes.

Il est vrai que nous disposons d'un cadre solide, avec 10 résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ; les obligations qui nous incombent au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, comme le Mexique l'a rappelé à maintes reprises, il est temps de progresser davantage dans la mise en œuvre de tous ces engagements, car les avancées observées sont extrêmement faibles.

Cette année, le Mexique a adopté son premier plan d'action national relatif au suivi de la résolution 1325 (2000). En tant que fournisseur de contingents aux opérations de paix, nous comptons environ 35 % de femmes en uniforme parmi le personnel déployé.

Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait que la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix demeure faible en raison des divers obstacles qu'elles doivent surmonter aux différentes étapes du recrutement, de la formation, de la sélection, du déploiement et des opérations. Dans ce contexte, nous félicitons le Canada et le Fonds de l'Initiative Elsie pour le soutien qu'ils apportent aux gouvernements, comme le nôtre, qui souhaitent faire tomber ces barrières et augmenter le nombre de femmes dans les opérations de paix.

Nous savons bien que les femmes déployées sont essentielles pour maintenir une communication fluide et instaurer un climat de confiance avec les communautés d'accueil locales. Elles sont également indispensables pour nouer des partenariats stratégiques avec la société civile. Les femmes contribuent à faire entendre la voix et les demandes des militantes, des médiatrices, des bâtisseuses de la paix, des défenseuses des droits humains et des journalistes. Elles décèlent les lacunes existantes et échangent des informations clefs susceptibles de faciliter la mise en place de systèmes d'alerte rapide et la prévention des violations des droits humains. Toutefois, pour permettre une plus grande participation des femmes militaires et policières aux opérations de paix, nous devons investir dans l'amélioration des conditions de travail et des infrastructures physiques.

De même, si nous voulons obtenir la parité dans la participation à ces opérations, il est essentiel de garantir la sécurité physique et le bien-être des femmes, en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ou de violence, qu'il s'agisse de harcèlement, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

C'est pourquoi le Mexique soutient l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général et encourage ce dernier à veiller à ce que toutes les étapes de la planification, de l'exécution des mandats et de l'examen des missions, tout au long des processus de transition, reposent sur une analyse complète des questions de genre. Nous approuvons également son appel à l'action vers une transformation par les femmes du secteur de la paix et de la sécurité.^[P.P.] La participation d'actrices locales, telles que les artisanes de la paix et les défenseuses des droits humains, est également essentielle à tous les stades des processus de paix et des processus politiques et est une condition préalable à l'appropriation nationale, ainsi qu'à un relèvement global après la pandémie.

En outre, nous exhortons le Conseil à continuer de tenir compte des vues des femmes qui viennent lui présenter des exposés dans ses délibérations et de prendre des mesures pour leur protection, et nous condamnons l'augmentation des représailles, des actes d'intimidation et des violences.

Les effets du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions sur les femmes et les filles sont disproportionnés et étayés par des preuves. Le Mexique exhorte tous les États à s'abstenir de transférer des armes dans certaines situations, notamment lorsqu'elles risquent d'être utilisées pour commettre des

actes de violence fondée sur le genre, et à endiguer le flux des armes légères et de petit calibre qui favorisent les actes de violence contre les femmes et les filles.

Il importe également de veiller à ce que les processus locaux de désarmement, de démobilisation et de réintégration associent activement les femmes à la reconstruction du tissu social et à la réduction de la violence à l'échelon local, contribuant ainsi au développement durable. De même, la participation des femmes à la réforme du secteur de la sécurité est essentielle au renforcement des institutions dans les États en transition.

Nous appelons tous les États Membres à faire en sorte que l'ensemble des processus menés par l'Organisation soient inclusifs et garantissent la participation pleine, égale et significative de toutes les femmes aux pourparlers de paix. Le Mexique, qui copréside avec l'Irlande le Groupe informel d'experts du Conseil chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, continuera d'œuvrer en faveur de ces objectifs. Il poursuivra également ces objectifs dans le cadre du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, lancé cette année lors du Forum Génération Égalité des Nations Unies.

Pour conclure, convaincu que l'avenir de leur pays ne sera radieux qu'avec la participation pleine, égale et significative des femmes, le Mexique réaffirme son engagement envers les femmes et les filles afghanes et condamne toutes les violations de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie souscrit à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par la représentante de l'Union européenne en sa qualité d'observatrice.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport très complet (S/2021/827), ainsi que les intervenantes de leurs exposés. Nous félicitons M^{me} Bahous de son premier exposé devant le Conseil de sécurité et attendons avec intérêt la poursuite d'un leadership fort par ONU-Femmes concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le débat annuel du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité n'est pas le seul moment de l'année où nous devons nous intéresser à ce sujet. Nous devons nous en préoccuper tout au long des 12 mois de l'année. En revanche, c'est le moment opportun de faire le point sur les domaines dans lesquels nous avons échoué et ceux dans lesquels nous avons progressé.

La situation en Afghanistan pose clairement la question de savoir si nous sommes, en tant que membres du Conseil, capables et désireux de défendre les droits

des femmes et leur participation aux processus politiques et de paix, et le cas échéant, comment nous devons-nous y prendre ? Il ne saurait y avoir de paix durable sans les femmes, où que ce soit.

Les violences sexuelles généralisées liées au conflit perpétrées au Tigré, dont le Secrétaire général dit qu'«on ne connaît pas l'ampleur» mais que «les horreurs décrites présentent des caractéristiques familières», ne sont qu'un exemple des violences sexuelles qui continuent d'être commises contre les femmes et les filles, et qui pour la plupart sont perpétrées en toute impunité et ne sont pas signalées, comme le montrent les listes de l'ONU.

Du Bélarus au Myanmar, des femmes ont été attaquées, torturées ou détenues pour avoir participé à des manifestations. Les assassinats ciblés de femmes juges, militantes et défenseuses des droits humains en 2020 et en 2021 visaient à réduire les femmes au silence en Afghanistan. En tant que membres du Conseil, nous ne pouvons pas tolérer ce silence.

Le rapport présenté par le Secrétaire général traduit les progrès graduels, et parfois lents, accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, je voudrais souligner plusieurs points.

Le rôle moteur joué par l'ONU pour promouvoir et soutenir la participation pleine, égale et véritable des femmes demeure essentiel, de la Syrie au Yémen et de la Libye au Soudan du Sud. Nos progrès en la matière restent lents, et l'absence de dispositions relatives aux questions de genre dans les accords de cessez-le-feu compromet la participation des femmes aux futurs processus de paix. Les missions politiques spéciales et les missions de maintien de la paix des Nations Unies peuvent encourager ce leadership. Investir dans les soldates de la paix et les médiatrices et fournir des ressources aux conseillères et conseillers pour les questions de genre et la protection des femmes constitue un bon point de départ.

Le lien entre les femmes et la paix et la sécurité a été affirmé par le Conseil il y a plus de 20 ans, et pourtant il continue d'être remis en question dans presque toutes nos délibérations. Nous saluons donc la triade de présidences championnes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que son objectif de placer ce sujet au cœur de chacun de nos débats, notamment en tenant des réunions d'information par pays consacrées à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, en donnant plus de visibilité à cette question et en intégrant

systématiquement des références aux femmes et la paix et la sécurité dans les décisions du Conseil. Nous appelons de nos vœux la poursuite de cette tradition au Conseil dans les années à venir, et nous nous engageons, pour notre part, à continuer de soutenir ce travail.

Le Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité joue un rôle clef s'agissant d'encourager ce lien. Nous nous félicitons des réunions opportunes et utiles qu'il organise à cet égard et rappelons que c'est avant tout à nous de veiller à ce que son analyse et ses recommandations soient prises en compte dans les travaux du Conseil.

Les menaces et les attaques contre les militantes et les représentantes de la société civile ne doivent pas conduire à leur exclusion ou à leur autocensure. Ces femmes doivent être entendues au Conseil et au niveau local. Nous demandons à l'ONU et aux autres acteurs de renforcer les cadres de soutien et d'accroître les ressources en faveur de leur participation et de leur sécurité. L'Estonie soutient le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. L'appui aux défenseuses des droits l'homme fait partie des activités prévues dans notre plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous devons briser le cycle d'impunité. À ce titre, nous saluons l'inclusion d'indicateurs liés à la violence sexuelle et aux droits de l'homme, notamment dans le régime de sanctions imposé au Soudan du Sud, ainsi que la définition et l'utilisation de critères liés à la violence sexuelle, y compris contre des femmes politiquement actives, comme l'a fait le Comité des sanctions contre le Yémen.

Enfin, nous avons tout simplement besoin de plus de volonté politique et de ressources. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure une priorité dans notre travail quotidien au sein du Conseil de sécurité. En tant que membre catalyseur du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, l'Estonie continuera d'apporter son appui aux activités d'ONU-Femmes, de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés.

Je peux donner aux membres l'assurance que notre travail se poursuivra au-delà de notre mandat au Conseil.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie le Kenya d'avoir organisé le débat public annuel d'aujourd'hui et d'avoir facilité la participation en présentiel de l'ensemble des Membres.

Nous saluons également la participation des intervenants : le Secrétaire général Guterres, la Directrice exécutive Bahous, qu'il est très agréable de voir dans son nouveau rôle, M^{me} Diop et M^{me} Umenza Velasco.

Nous commençons par rendre hommage aux femmes qui continuent de contribuer au maintien et à la consolidation de la paix en tant que négociatrices, médiatrices, chefs de famille, motrices de l'économie, soldates de la paix et dirigeantes communautaires, politiques et de la société civile. Nous nous félicitons de la détermination à assurer une participation égale et effective des femmes dans les missions politiques spéciales des Nations Unies et les équipes d'appui à la médiation. Cependant, il est urgent d'inclure systématiquement des dispositions concernant l'égalité des genres dans les accords de paix et dans la mise en œuvre des accords. L'absence de ces dispositions dans tous les accords de cessez-le-feu conclus ces dernières années est particulièrement préoccupante. Malgré les efforts accrus déployés aux niveaux national, régional et multilatéral, la participation des femmes dans le continuum paix-sécurité-développement reste effroyablement faible. Dans ce contexte, nous voudrions souligner les trois points suivants.

Premièrement, l'engagement en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité étant cité comme une priorité fondamentale de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général, nous saluons l'action du Département des opérations de paix, qui a créé un espace permettant aux dirigeantes d'influencer les processus de paix au niveau national, notamment au sein de la Plateforme des femmes du Darfour, l'influence des femmes sur l'Accord de paix de Djouba au Soudan et l'appui apporté à la protection et à la participation des femmes aux élections en République centrafricaine. Toutefois, les mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies doivent inclure des éléments opérationnels pour appuyer les efforts des gouvernements en vue d'une participation égale et effective des femmes aux processus de paix et à toutes les initiatives de développement.

En effet, il faut que les femmes soient davantage représentées dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. Nous saluons l'engagement de la

Haute-Représentante pour les affaires de désarmement en faveur d'une représentation égale des femmes et des hommes dans toutes les activités, ainsi que le travail de son Bureau dans le suivi systématique des données ventilées par genre sur le désarmement et la prise en compte des questions de genre dans la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ces actions décisives sont nécessaires mais il faut également s'engager en faveur d'une analyse systématique des questions de genre à tous les niveaux des opérations.

Cela nous amène à notre deuxième point. Nous ne soulignerons jamais assez la nécessité d'adopter comme norme une analyse anticoloniale et intersectorielle des questions de genre pour chaque aspect des travaux du Conseil de sécurité. Les États Membres, actuellement aux prises avec les effets persistants de l'histoire du colonialisme, des conflits et de la précarité économique et écologique, sans compter la charge supplémentaire que représente la lutte contre la pandémie, disposent déjà des compétences nécessaires pour mener à bien cette analyse.

Seuls 36 % des 98 États Membres dotés de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité disposent d'allocations budgétaires pour leur mise en œuvre. Ces plans d'action exigent notamment un appui budgétaire pour financer les programmes de localisation menés par les représentantes de la société civile. Étant donné le rôle essentiel que jouent les femmes de la société civile en tant qu'architectes des programmes normatifs de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité et pour l'égalité des genres, leurs compétences et les actions qu'elles proposent doivent figurer dans les solutions visant à mettre fin à l'inégalité entre les genres.

Le dernier point que nous souhaitons soulever est qu'il n'existe aucune circonstance dans laquelle la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard des femmes, des filles et des enfants en période de conflit, y compris les représailles contre les artisanes de la paix et les représentantes de la société civile, ne peut être tolérée. Nous devons insister sur la prévention, l'application du principe de responsabilité et la nécessité de transformer les conditions qui sont à l'origine de cette violence.

Le problème fondamental auquel nous nous heurtons s'agissant d'avancer dans la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité est le même que celui auquel nous sommes confrontés dans notre quête d'équité de genre et de justice au plan mondial. Nous devons éliminer les rapports de pouvoir inégaux. Cette transformation est urgente pour les femmes. Saint-Vincent-et-les Grenadines, dont

la Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies est composée à 85 % de femmes et dont l'équipe dirigeante est entièrement féminine, saisit cette occasion pour rendre hommage à l'esprit indomptable des femmes qui, à tous les niveaux, exigent le changement et œuvrent en faveur de la justice sociale et de l'égalité des genres partout dans le monde.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Kenya d'avoir organisé le présent débat public sur cette question importante. Je remercie le Secrétaire général de ses observations. Je remercie également de leurs exposés la Directrice exécutive Sima Bahous, l'Envoyée spéciale de l'Union africaine Bineta Diop et M^{me} Celia Umenza Velasco.

L'un des principaux indicateurs à suivre pour renforcer les racines de la démocratie, du pluralisme et des droits fondamentaux, c'est le degré d'inclusion des femmes dans les institutions de gouvernance. Une plus grande participation des femmes aux échelons supérieurs de la prise de décisions renforce considérablement la gouvernance, surtout dans les situations consécutives à un conflit.

La toute première femme à occuper le poste de Présidente de l'Assemblée générale, Vijaya Lakshmi Pandit, était originaire d'Inde. À ses côtés, plusieurs autres dirigeantes indiennes ont apporté une contribution considérable à l'ONU au cours de ses premières années d'existence, en façonnant le discours sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Parmi elles citons Hansa Jivraj Mehta, la Bégum Shareefa Hamid Ali et Lakshmi Menon.

Alors que l'Inde était en train de mettre en place ses institutions, ces dirigeantes ont apporté leur expérience et leur perspective exceptionnelles au processus d'élaboration de normes mondiales au sein de l'ONU. Cette tradition se poursuit encore aujourd'hui, et des femmes indiennes apportent des contributions remarquables aux travaux de l'ONU. Ce n'est pas non plus une coïncidence si toutes les femmes qui ont présidé l'Assemblée générale sont issues de pays en développement. La première femme Premier Ministre au monde était également originaire d'Asie du Sud. Par conséquent, lorsque nous discutons du rôle des femmes dans les organes de décision, en particulier dans les institutions multilatérales, nous devons d'abord comprendre qu'il s'agit d'une question mondiale et qu'elle ne concerne pas uniquement les pays en développement.

L'Inde est passée du développement des femmes au développement dirigé par les femmes. La Constitution de l'Inde garantit la participation des femmes au gouvernement des collectivités locales autonomes en leur réservant

33 % du total des sièges. Aujourd'hui, en Inde, plus de 1,3 million de représentantes élues dirigent la formulation et l'application des politiques publiques sur le plan local. Nous avons même des panchayats composés uniquement de femmes au niveau de la direction locale.

Nous devons nous intéresser non seulement à l'autonomisation politique des femmes, mais aussi à leur autonomisation socioéconomique. Cela implique un ensemble complexe de questions relatives à la gouvernance, qui doivent être abordées de manière holistique. Par exemple, la fracture numérique, qui se creuse, risque d'écarter les femmes des affaires courantes. En gardant cela à l'esprit, l'Inde a non seulement entrepris de nombreuses activités numériques axées sur les citoyens, mais également concentré ces services sur les femmes, de manière à réduire autant que possible le fossé entre les sexes dans l'Inde numérique. Nous avons ouvert des comptes bancaires en ligne pour 430 millions de personnes, dont plus de 55 % des détenteurs sont des femmes. Depuis le déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cette initiative a permis à pratiquement 200 millions de femmes de recevoir des virements directs.

L'Inde participe activement, dans divers organismes des Nations Unies, aux délibérations sur les questions relatives à l'autonomisation des femmes et à la prise en compte systématique du genre. Au cours des deux dernières décennies, les cadres normatifs portant sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la Stratégie sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue, ont été considérablement consolidés.

L'Inde souscrit sans réserve à la politique tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a été le premier pays à contribuer au Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et elle a également signé avec le Secrétaire général, en 2017, le Pacte facultatif sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur les mesures à prendre pour y faire face. Le Premier Ministre de l'Inde a lui-même rejoint le cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face.

En 2007, l'Inde a marqué l'Histoire en déployant la toute première unité de police constituée exclusivement composée de femmes pour maintenir la paix avec les Nations Unies au Libéria. Cette unité a servi au Libéria pendant une décennie et, par son travail, a montré comment

le déploiement de plus de femmes en uniforme pouvait aider l'ONU dans ses efforts de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Lors des adieux de l'unité indienne, la Présidente du Libéria avait souligné que ces soldates avaient inspiré les Libériennes, leur avaient transmis l'esprit de professionnalisme et les avaient encouragées à se joindre à des opérations protégeant la nation.

Aujourd'hui, une équipe d'engagement féminine indienne est déployée en République démocratique du Congo au sein d'un bataillon de déploiement rapide de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Nous avons également promis de fournir une unité de police constituée féminine dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

Les soldats de la paix indiens jouent un rôle d'encadrement important en matière de prévention de la violence sexuelle liée aux conflits. La major Suman Gawani, une soldate de la paix qui était déployée au sein de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, a encadré plus de 230 observateurs militaires des Nations Unies et garanti la présence d'observatrices militaires sur toutes les bases d'opérations de la Mission. Elle a également formé les forces gouvernementales soudanaises et les a aidées à lancer leur plan d'action pour la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits. En reconnaissance de ses services, elle a reçu, en 2019, le Prix du militant de l'année (parmi les militaires) en faveur de l'égalité des genres.

Il est important que l'ONU se concentre plus activement sur les aspects relatifs au rôle des femmes dans le maintien et la consolidation de la paix. C'est particulièrement important dans le contexte de l'Afghanistan. Comme affirmé dans la résolution 2593 (2021), nous espérons que les droits des femmes seront pleinement protégés et que leur voix sera dûment prise en compte pour façonner l'avenir de l'Afghanistan.

L'Inde est prête à collaborer avec tous ses partenaires pour garantir une participation véritable des femmes et l'intégration des considérations touchant les femmes et la paix et la sécurité afin de bâtir des sociétés inclusives, pacifiques et résilientes.

Pour terminer, permettez-moi de citer un éminent philosophe, Swami Vivekananda :

« Le monde n'a aucune chance de connaître le bien-être tant que la condition des femmes ne sera pas meilleure. Un oiseau ne sait pas voler avec une seule aile ».

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général António Guterres d'avoir présenté son évaluation de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous avons écouté avec la plus grande attention les déclarations faites par nos invitées : la Secrétaire générale adjointe Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, M^{me} Diop ; et M^{me} Umenza Velasco.

La discussion d'aujourd'hui confirme la pertinence de la résolution 1325 (2000), adoptée il y a plus de 20 ans. Pour l'application de ce document, le Conseil de sécurité a notamment comme tâche importante de veiller à la participation pleine et effective des femmes aux processus de paix et aux efforts visant à prévenir et régler les conflits.

S'exprimant au troisième Forum féminin eurasiatique, qui s'est tenu plus tôt ce mois-ci à Saint-Petersbourg, le Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, a déclaré ce qui suit :

« [L]a participation active des femmes à la recherche de solutions aux problèmes mondiaux et locaux, conjuguée à leur participation dynamique dans toutes les sphères de la vie, est dans l'intérêt public et permet de puiser le plus possible dans le potentiel humain. Aujourd'hui, c'est indéniablement un facteur clé pour progresser, pour aller de l'avant et pour apporter des changements concrets dans le monde entier, tant à l'échelle des États qu'au niveau planétaire ».

Dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2021/827), le Secrétaire général souligne les progrès notables accomplis dans de nombreux domaines au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En même temps, nous estimons qu'il est de la plus haute importance d'éviter les doubles emplois dans le travail des différents organes de l'Organisation. L'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix s'emploient activement à promouvoir le rôle des femmes, à protéger leurs droits et à assurer l'égalité des sexes. Quant à nous, au Conseil de sécurité, nous devrions nous concentrer sur les situations qui représentent une menace imminente à la paix et à la sécurité internationales, conformément aux prérogatives du Conseil.

Dans cette discussion, on insiste souvent sur le fait qu'il importe d'élaborer des stratégies et des plans régionaux et nationaux et d'établir des structures nationales aux fins de la mise en œuvre du programme pour les femmes

et la paix et la sécurité. Nous sommes convaincus que de telles mesures doivent uniquement être adoptées en cas de besoin objectif découlant de l'existence d'un conflit armé ou d'une situation de règlement d'après-conflit. On peut difficilement justifier une expansion de routine des structures bureaucratiques en l'absence de conflit ou de vulnérabilité au conflit. Toutes les approches devraient être adaptées à la situation ; une même approche pour toutes les circonstances ne saurait convenir. Le plus important, c'est le résultat, pas l'apparence du travail.

Les femmes elles-mêmes doivent être effectivement impliquées dans la recherche de solutions aux problèmes existants. À cet égard, nous exprimons notre appréciation au Secrétaire général pour son engagement personnel à améliorer la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix, les négociations de paix et les processus politiques. En même temps, nous demandons des mesures supplémentaires pour accroître le rôle des femmes dans le développement social et économique des États se trouvant en situation de conflit armé ou au stade du relèvement après un conflit. Le recours à des mesures unilatérales coercitives et à des sanctions économiques politisées est absolument inacceptable, dans la mesure où les victimes de ces sanctions sont d'abord et avant tout les femmes. Des mesures s'imposent pour renforcer les capacités économiques des femmes et élargir leur accès à des ressources financières et matérielles et aux technologies modernes.

L'autonomisation des femmes, l'élimination de la pauvreté et l'augmentation des chances dans le domaine de l'éducation sont des priorités capitales. Il convient de prêter une attention particulière à la protection des familles, des mères et des valeurs familiales traditionnelles, qui sont le fondement moral de toute société et la clé du bon développement des sociétés présentes et futures. Ces questions et d'autres devraient être au centre du travail du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, de la Commission de consolidation de la paix et d'autres organes de l'ONU, en vue d'apporter une contribution positive au développement progressif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de parvenir à un consensus véritable sur la question.

Pour sa part, la Fédération de Russie tient à réaffirmer qu'elle est disposée à avoir des échanges constructifs avec tous les États Membres intéressés pour promouvoir les questions relatives aux femmes au sein du Conseil de sécurité. Dans le même temps, nous plaçons en faveur d'un dialogue d'égal à égal, fondé sur le respect mutuel et tenant compte des différents points

de vue, dans l'esprit des fondements démocratiques de l'ONU et conformément aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Kenya d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, et en particulier d'avoir facilité la participation de l'ensemble des États Membres. Il est essentiel pour le travail du Conseil de sécurité que nous entendions tout le monde. À cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général Guterres, la Directrice exécutive Bahous et l'Envoyée spéciale Diop de leurs exposés. Je remercie spécialement M^{me} Umenza Velasco.

Il est temps de prendre la participation des femmes au sérieux. Le rapport de cette année (S/2021/827) met en avant la tendance à l'augmentation des dépenses militaires dans le monde. Si notre objectif est de parvenir à la paix et à la sécurité, nous devons investir davantage dans la participation et la protection des femmes, non pas comme une fin en soi, mais comme une condition préalable à la paix et à la stabilité.

Vous nous avez demandé, Madame la Présidente, de prendre des engagements aujourd'hui. C'est pourquoi, dans le cadre de notre prochain plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité, la Norvège quadruplera son objectif de financement dans ce domaine. Néanmoins, il ne suffit pas de s'attaquer au manque de financement.

La Norvège est présente dans une cinquantaine de pays touchés par des conflits et des crises, et nous appuyons directement ou indirectement plusieurs processus de paix. Dans chacun d'entre eux, nous sommes profondément attachés à la participation pleine et entière des femmes. Nous mettons la barre haut, mais nous ne pourrions l'atteindre que grâce à une coopération étroite avec le système des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, et les communautés locales.

Les conflits et les processus de paix sont sujets à de brusques changements. Pourtant, les femmes qui œuvrent pour la paix s'adaptent toujours, et nous nous engageons à adapter nos approches avec leur collaboration. Par exemple, lorsque les pourparlers informels au Soudan du Sud se sont transformés en pourparlers de paix revitalisés, les Sud-Soudanaises ont exigé d'avoir un siège à la table de négociation. Cela a abouti à l'inclusion de dispositions et de quotas en matière de genre dans le texte final de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Aujourd'hui, plusieurs femmes occupent des postes politiques clefs au Soudan

du Sud. Nos partenaires possédaient déjà les capacités et les compétences nécessaires. Il ne leur manquait que l'accès et notre appui collectif pour y parvenir.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis aujourd'hui par le Kenya sur l'investissement dans les femmes qui prennent part aux opérations de consolidation et de maintien de la paix. Elles jouent véritablement un rôle primordial pour faire progresser la participation directe des femmes à tous les aspects de la paix et de la sécurité. Nous restons attachés à l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui oriente notre objectif collectif d'accroître la participation des femmes dans les opérations de paix. Grâce à cette initiative, les missions refléteront mieux les populations qu'elles servent et gagneront en efficacité. Il ne s'agit pas uniquement de présenter des chiffres, mais de faire en sorte que les femmes, à tous les niveaux, aient une influence directe et substantielle sur la mise en œuvre. Nous sommes tout aussi déterminés à garantir la participation des femmes à tous les aspects relatifs à la protection des civils, qui est nécessaire pour remédier aux causes profondes des conflits.

Nous ne devons jamais sacrifier le droit des femmes de participer à ces activités au nom de la protection. Au contraire, nous devons dès le départ les associer à la conception des mesures et des réponses de sécurité. Par exemple, en Colombie, la Norvège s'est engagée à soutenir les efforts d'ONU-Femmes et du Bureau du Médiateur et à travailler directement avec les organisations de femmes pour améliorer les systèmes d'alerte précoce et garantir une approche fondée sur le genre dans la mise en œuvre des mesures de sécurité. Cela est vital pour les femmes qui oeuvrent pour la paix et qui risquent leur vie pour défendre les engagements fondamentaux énoncés dans l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Ici même au Conseil, il y a tout juste un an, lors d'un débat public sur cette même question (voir S/2020/1084), nous avons entendu Zarqa Yaftali, militante de la société civile afghane, se faire l'écho des appels lancés par de nombreux autres avant elle à la communauté internationale pour que celle-ci veille à ce que les droits et la participation des femmes ne soient pas troqués contre de fausses promesses de paix. Un an plus tard, bon nombre de femmes fortes ont dû fuir par crainte des Talibans. Malheureusement, les Afghanes ne sont pas les seules dans cette situation. On peut clairement entendre les mêmes appels à la protection et à la participation au Myanmar, au Yémen, en Syrie et en

Somalie, pour ne citer que quelques endroits. La protection et la participation vont de pair ; elles se renforcent mutuellement et requièrent une véritable détermination de la part de la communauté internationale.

De nombreux appels ont été lancés en faveur d'un mécanisme de financement dédié aux défenseuses des droits humains travaillant en période de crise, de conflit et d'après-conflit. La Norvège y répond. Aujourd'hui, nous prenons un nouvel engagement : celui de fournir un financement initial pour un nouveau mécanisme dans le cadre du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Ce mécanisme fournira un financement flexible pour soutenir les défenseuses des droits humains en danger, tant aux fins de leur participation que pour leur protection, et non l'une au détriment de l'autre. Nous espérons que tous les autres membres se joindront à nous.

M. de Rivière (France) : Je salue l'engagement du Kenya sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie la nouvelle Directrice d'ONU-Femmes, à qui je dis notre plein soutien, ainsi que les autres intervenantes pour leurs présentations.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à toutes les femmes bâtisseuses de paix à travers le monde, parfois au péril de leurs vies. Cela a été dit et répété : malgré des avancées depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous sommes toujours loin des objectifs que nous nous sommes collectivement fixés. L'heure n'est plus aux paroles mais aux actes. Cela passe tout d'abord par une participation accrue des femmes au maintien et à la consolidation de la paix. Cela n'est pas qu'une question de vivier. Au Mali, par exemple, les femmes s'engagent à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Toujours au Mali, une femme générale de la gendarmerie française a été nommée à la tête de la composante police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ce ne sont que des exemples de notre capacité d'agir, mais cela montre que nous devons aller plus loin.

Cette année, nos regards sont plus particulièrement tournés vers l'Afghanistan. Les restrictions des droits des femmes et des filles, tout comme l'absence complète et la mise à l'écart au niveau politique de celles-ci sont inacceptables. Le Conseil de sécurité doit le réaffirmer avec fermeté : nous n'accepterons pas que les droits des femmes et des filles soient bafoués et que les acquis durement gagnés ces dernières années par les femmes et les filles soient effacés.

La France agit pour la mise en œuvre effective de ce programme prioritaire et promeut une diplomatie féministe ambitieuse. Nous avons ainsi co-organisé le Forum Génération Égalité avec le Mexique et la société civile, sous l'égide d'ONU-Femmes. Le Forum a permis la mobilisation de 40 milliards de dollars en faveur de l'égalité de genre. Le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire a été lancé à cette occasion.

La France a aussi finalisé son troisième plan national d'action de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour 2021-2025. Elle soutient financièrement le développement de la formation des conseillers et points focaux militaires pour les questions de genre déployés dans les opérations de maintien de la paix, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous avons substantiellement augmenté notre contribution à ONU-Femmes, notamment pour renforcer la participation de militaires féminins dans les opérations de paix. Enfin, la France contribuera à hauteur de 6 millions d'euros au Fonds mondial pour les personnes rescapées de violences sexuelles, fondé par le docteur Denis Mukwege et Nadia Murad.

Que les membres soient assurés que la mise en œuvre des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité demeurera un axe majeur de l'action de la France au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs restants qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à clore leurs observations.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada.

M^{me} O'Neill (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer deux déclarations aujourd'hui, dont la deuxième le sera au nom du Canada. Je m'exprimerai tout d'abord au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, un réseau informel de 65 États membres qui représentent les cinq groupes régionaux des Nations Unies et l'Union européenne. Nous tenons à féliciter le Kenya pour ses efforts visant à revenir au format plus ouvert et inclusif qui caractérisait les débats publics avant la pandémie. Le Groupe aimerait souligner trois points principaux.

Tout d'abord, nous réclamons des mesures d'urgence pour mettre en œuvre les engagements visant à protéger les droits fondamentaux des femmes et des

filles dans toute leur portée, ainsi qu'à concrétiser la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus décisionnels relatifs à la paix, à la politique et à la sécurité. Il y a eu des progrès au cours de ces 21 années, mais trop peu, y compris en ce qui concerne la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques, de sécurité et de paix appuyés par l'ONU. Le Groupe réclame instamment que la participation pleine, égale et véritable des femmes soit exigée et garantie dans le cadre de tous les processus de paix sous l'égide de l'ONU. Il faut en faire une priorité.

Il est impératif que les femmes participent aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie. Les femmes ne peuvent pas participer si elles ne sont pas en sécurité. La prévention et la protection contre la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la lutte contre les inégalités de genre, sont désormais des questions que nul ne peut ignorer.

Le Groupe exprime sa solidarité inébranlable avec les femmes et les filles afghanes, qui risquent de perdre les acquis pour lesquels elles se sont battues si durement pendant plus de 20 ans. Nous rejetons sans équivoque toute violation ou limitation de leurs droits. Nous demandons instamment à toutes les parties, en particulier les Taliban, de donner la priorité aux droits des femmes et des filles et à leur participation pleine, égale et significative à toutes les décisions concernant l'avenir de l'Afghanistan.

Nous soulignons également la nécessité de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer immédiatement l'accès sûr et équitable des femmes et des filles à l'éducation, étant donné le rôle vital de l'éducation dans l'élimination des inégalités de genre et l'instauration d'une paix durable.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'inclure systématiquement les femmes dans toutes ses discussions et l'exhortons à intégrer pleinement les engagements relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité dans tous ses travaux et résultats, y compris en ce qui concerne les situations propres à chaque pays et les mandats des missions. Nous encourageons les organisations régionales et sous-régionales à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre ce programme.

Nous encourageons également la poursuite des mesures prises par l'ONU, sous la direction du Secrétaire général, pour intégrer les perspectives des femmes dans les processus de paix, encourager la participation des femmes aux négociations et accroître la participation des femmes en tant que médiatrices au sein des équipes de soutien à la médiation et à d'autres postes de

direction dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous encourageons en outre l'élimination des obstacles et l'augmentation de la participation significative des femmes en tenue dans les opérations de paix des Nations Unies, ainsi que la collaboration avec les femmes locales chargées de la consolidation de la paix pour mettre en œuvre les efforts de paix des Nations Unies.

Deuxièmement, le Groupe exprime sa grande préoccupation quant au fait que les femmes œuvrant à la consolidation de la paix, à la défense des droits de la personne et à la promotion de l'égalité des genres, ainsi que les membres de leur famille, continuent de faire l'objet d'intimidation, de menaces et de violence. Nous sommes consternés par le fait que certaines femmes qui ont informé le Conseil ont subi des représailles pour l'avoir fait. Comme le prévoit la résolution 2493 (2019), les États Membres doivent à la fois condamner sans équivoque les menaces, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes œuvrant à la consolidation de la paix et à la défense des droits de la personne et y réagir de façon résolue. Nous exhortons également tous les États Membres à créer un environnement sûr et favorable pour tous ceux et toutes celles qui travaillent à la protection et à la promotion des droits de la personne et de l'égalité des genres, à s'acquitter de leurs obligations en matière de protection des femmes et à tenir les auteurs de tels actes responsables. Nous devons nous engager à nouveau dans la prévention et les interventions globales contre la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Enfin, le Groupe réclame un financement plus élevé, prévisible, durable et adaptable pour les organisations et les réseaux de femmes locaux et communautaires. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2021/827), le manque de soutien aux organisations locales dirigées par des femmes et aux dirigeantes dans les pays fragiles et touchés par des conflits est préoccupant, surtout si on le compare à la trajectoire ascendante des dépenses militaires dans le monde.

Il est essentiel que la communauté internationale agisse maintenant pour combler le fossé entre les engagements mondiaux en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité et leur réalisation.

Je remercie le Président de me permettre à présent de m'adresser brièvement au Conseil au nom du Canada.

Plus que jamais, le Canada est déterminé à faire le bilan de l'année écoulée et à avancer avec humilité. Nous voulons parler de nos réussites, mais nous sommes également résolus à parler de nos difficultés, sachant que nous avons tous beaucoup à apprendre sur le chemin

qui mène à une véritable égalité des genres. L'inconduite sexuelle au sein de nos propres forces armées est une question majeure qui a retenu l'attention des Canadiens cette année. Aucun service n'a été épargné, ni aucun grade, y compris un certain nombre de nos plus hauts dirigeants. Nous savons que pour remédier à ce problème de manière tangible, comme nous sommes déterminés à le faire, il nous faut examiner tous les aspects de la culture organisationnelle. Nous savons aussi que face à ce défi, nous ne sommes pas seuls.

(l'oratrice poursuit en français)

C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous sommes fiers d'avoir été le fer de lance de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. En plus d'atteindre des objectifs numériques fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, au-delà des chiffres, il s'agit d'établir des lieux de travail qui soutiennent les femmes et qui éliminent les pratiques nuisibles et les comportements inacceptables. Nous remercions l'Australie, la Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni pour leurs contributions financières. Nous remercions également la Jordanie, le Libéria, le Mexique, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo pour le leadership dont ils ont fait preuve en étant les premiers États Membres à mettre en œuvre des activités par le biais du Fonds Elsie.

(l'oratrice reprend en anglais)

Plus tôt dans l'année, le Canada a tenu une réunion spéciale sur les femmes et la paix et la sécurité, qui a rassemblé tous les ministres dont les ministères sont partenaires de notre plan d'action national, soit 10 ministres, en plus de notre chef d'état-major de la défense et de la commissaire de la Gendarmerie royale du Canada. Évidemment, nous avons commencé par écouter les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix elles-mêmes, à savoir les jeunes, les autochtones et autres leaders travaillant au Canada et à l'étranger. L'un des points essentiels à retenir est l'importance de soutenir en permanence la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les aspects de la prise de décision en matière de paix et de sécurité, et de les prévenir et de les protéger contre les manifestations physiques et en ligne de la misogynie visant à les empêcher de mener à bien leur travail essentiel.

Ce type de soutien et d'engagement envers les femmes qui construisent la paix n'est pas encore pleinement institutionnalisé dans le système des Nations Unies.

L'atteinte de la parité femmes-hommes dans l'encadrement supérieur est une étape bienvenue. Cependant, il reste encore du travail à faire pour transformer les normes et exiger une réelle responsabilité de la part des dirigeants mondiaux de l'ONU, notamment des envoyés spéciaux, des représentants spéciaux et des chefs d'opérations sur le terrain.

La crise en Afghanistan est un test particulièrement décisif de tous nos engagements à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité. L'inclusion tangible et directe de diverses femmes afghanes dans tous les processus politiques est essentielle.

Enfin, au Canada aussi, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est pertinent. Les femmes et les filles autochtones, ainsi que les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix issues de la diversité sexuelle et de genre, se heurtent encore à des obstacles inacceptables quant à leur participation pleine et effective à tous les aspects de la prise de décision. C'est quelque chose que nous sommes déterminés à changer, et ce toujours avec humilité. Comme la société civile et d'autres intervenants l'ont déclaré au fil des années au Conseil, les femmes n'ont pas besoin qu'on leur donne la parole. Elles s'expriment déjà. Nous devons juste les écouter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice pour le genre et la diversité du Service européen pour l'action extérieure.

M^{me} Ronner-Grubačić (*parle en anglais*) : Je suis vraiment honorée, et je remercie le Kenya de m'avoir invitée à prendre la parole dans la salle du Conseil de sécurité aujourd'hui au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'égalité des genres, les droits fondamentaux de toutes les femmes et les filles ainsi que leur autonomisation sont des valeurs fondamentales et des priorités politiques pour l'Union européenne (. Toutes nos initiatives de paix et de sécurité sont guidées par le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons mettre au premier plan le leadership et la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, dans les opérations et les processus de paix. Les femmes sur

le terrain, la société civile et les organisations locales et communautaires qui défendent leurs intérêts sont des partenaires importants. Nous devons veiller à ce qu'elles soient soutenues en dénonçant et en luttant contre les menaces qui les mettent en danger dans leur travail.

L'UE salue les efforts du Secrétaire général pour promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et appuie ses actions visant à promouvoir l'égalité des genres. Nous prenons également note du lancement du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire à l'occasion du Forum Génération Égalité organisé par la France et le Mexique à Paris.

Je tiens également à réaffirmer le soutien sans réserve de l'Union européenne aux femmes et aux filles en Afghanistan. L'accès libre et équitable aux services de santé, à l'emploi et à l'éducation est essentiel, tout comme la liberté de circulation. L'Union européenne encourage le leadership et la participation pleine et égale des femmes, sur un pied d'égalité, à la vie politique, sociale et économique de la société afghane. Le suivi est essentiel à cet égard. Nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil des droits de l'homme de la résolution présentée par l'Union européenne désignant un rapporteur spécial pour l'Afghanistan, et nous nous réjouissons de coopérer avec ce rapporteur et avec ONU-Femmes, dont je salue la poursuite de la présence en Afghanistan.

Les processus de paix doivent tenir compte des normes de genre et des rôles des hommes et des femmes, et analyser les conflits sous l'angle du genre. Il ne peut s'agir d'une simple réflexion après coup ou d'une question secondaire. Il ne s'agit pas simplement d'ajouter les intérêts des femmes en marge des activités relatives aux programmes. Au contraire, c'est une question de droits.

En outre, il faut des financements pour la mise en œuvre des engagements pris en faveur des femmes et de la paix et la sécurité. Les missions de maintien de la paix et les organisations de la société civile doivent recevoir les allocations budgétaires nécessaires. Il incombe aux États Membres d'adopter des plans d'action nationaux, y compris une budgétisation adéquate.

L'Union européenne tient à souligner l'importance d'un leadership tenant compte des questions de genre et de formations en matière d'égalité des genres, et compte sur toutes les composantes des missions de maintien de la paix de l'ONU pour créer un environnement sûr et non hostile pour les femmes et les filles.

La protection des rescapés et une approche axée sur eux, y compris en termes de justice et de réparations, sont essentielles, notamment dans les situations de fragilité et de conflit, et lorsque les rescapés sont confrontés à la stigmatisation et à la discrimination. Garantir le plein accès à des services de santé complets, y compris des services de santé sexuelle et reproductive, est une priorité essentielle.

Nous sommes préoccupés par la persistance de l'impunité pour les violences sexuelles liées aux conflits, et nous demandons l'application du principe de responsabilité. Lorsque de tels crimes sont perpétrés, nous réitérons notre appui au Conseil de sécurité pour qu'il incorpore et applique systématiquement la violence sexuelle comme critère de désignation dans les régimes de sanctions de l'ONU.

Nous réaffirmons la ferme détermination de l'Union européenne à jouer son rôle dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Et nous remercions à nouveau la présidence kényane d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe MIKTA (Mexique, Indonésie, République de Corée, Turquie et Australie), puis je ferai, à titre national, une brève déclaration au nom de l'Australie.

L'égalité des genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles sont des priorités pour le groupe MIKTA. Cette approche exige la mise en œuvre complète et efficace du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le respect, la protection et la promotion des droits, de la sécurité et de la dignité des femmes et des filles sont des objectifs à part entière et sont essentiels à l'instauration d'une paix durable.

Les faits survenus récemment en Afghanistan ont mis en évidence l'importance cruciale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les gouvernements, la société civile, les organisations de défense des droits des femmes et les artisans de la paix doivent s'efforcer collectivement de prendre des décisions salvatrices et renforçant l'autonomisation en matière de paix et de sécurité. Nous devons veiller à ce que toutes les femmes et filles, dans tous les conflits et toutes les crises, participent aux efforts de règlement, que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits, qu'elles aient recours à la justice lorsque leurs droits sont violés, et

qu'elles continuent d'avoir accès à des services essentiels tels qu'une éducation de qualité, un emploi et des soins de santé, y compris des services de santé sexuelle et procréative, et un soutien mental et psychosocial. La participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix, y compris à tous les niveaux de prise de décision et de direction, est au cœur de nos politiques et plans d'action nationaux.

Il est également essentiel d'intégrer l'égalité des sexes et l'analyse des questions de genre, comme le préconisent nos politiques et plans d'action nationaux et les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. La mise en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sera couronnée de succès si nous nous attaquons aux causes profondes de l'inégalité entre les genres et si nous promouvons et défendons les droits fondamentaux des femmes et des filles. Nous reconnaissons que la violence infligée aux femmes et aux filles, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, les repréailles, les pratiques néfastes et la traite, est particulièrement pernicieuse et constitue donc un domaine d'action prioritaire. Une approche axée sur les rescapés est essentielle pour rétablir la sécurité et la dignité, garantir l'accès à la justice et l'application du principe de responsabilité et mettre fin à l'impunité.

Le groupe MIKTA se félicite du rapport du Secrétaire général de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827). La maladie à coronavirus (COVID-19) a eu un impact disproportionné sur la vie des femmes et des filles, en particulier dans les États touchés par des conflits. La COVID-19 a également mis en évidence l'exclusion persistante des femmes des processus de prise de décision et du leadership, ainsi que des taux de violence plus élevés.

En ce qui concerne les droits humains et la paix et la sécurité internationales, le Secrétaire général souligne à juste titre l'importance de la participation et du leadership des femmes dans les processus de paix, les opérations de paix, les transitions politiques et le secteur de la sécurité, ainsi que de l'introduction de dispositions relatives aux questions de genre dans les accords de cessez-le-feu et de paix. À cet égard, le thème du débat de cette année, à savoir miser sur les femmes dans le maintien et la consolidation de la paix, arrive à point nommé. Le groupe MIKTA appuie fermement la véritable participation et le leadership des femmes de tous horizons dans tous les aspects des processus de paix. Il s'agit, par exemple, d'investissements dans le Fonds de

l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, du déploiement de femmes dans les opérations de paix des Nations Unies, d'efforts visant à accroître la représentation des femmes dans le secteur de la sécurité, d'une assistance aux réseaux locaux de femmes artisanes de la paix, et d'un appui à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, comme le reflète clairement la résolution 2538 (2020). Partout, les femmes et les filles ont le droit de vivre en sécurité et dans la dignité.

Le groupe MIKTA reste fermement attaché à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles en période de conflit et dans les situations d'après conflit. Nous nous acquitterons de nos obligations dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous réjouissons de travailler avec d'autres États Membres de l'ONU pour progresser vers notre objectif commun, qui est l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles en faveur de la paix et de la sécurité internationales et du développement durable.

J'aimerais à présent faire une brève déclaration à titre national au nom de l'Australie.

La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité nécessite une action inclusive et à long terme et à tous les niveaux, du niveau local aux rassemblements mondiaux. Il est essentiel que nous collaborions avec les dirigeantes des femmes de la société civile, des défenseuses des droits humains et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, et que nous les soutenions. Leur voix et leur légitimité doivent être mises en avant et défendues à tous les niveaux.

Pour que la paix et la sécurité remplacent les crises et les conflits, nous avons besoin de plus de femmes dans les rôles d'analyse et de décision. Nous avons aussi besoin que les hommes agissent afin de donner suite au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En avril, l'Australie a lancé son deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, qui nous guidera jusqu'en 2031. Nous continuerons de contribuer à la prévention et au règlement des conflits et à l'instauration d'une paix durable. La participation pleine, égale et véritable des femmes à la paix et à la sécurité reste au centre de nos efforts. Nous nous concentrerons également sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et nous favoriserons la résilience, la sécurité et des réponses justes aux crises et aux conflits. La responsabilité de nos dirigeants sera engagée.

L'élimination des inégalités entre les sexes et de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles est notre impératif commun. Nous devons promouvoir, protéger et défendre les droits humains des femmes et des filles dans tous les contextes. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je souhaite une fois de plus remercier le Kenya pour l'organisation de ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices sur ma liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil de sécurité, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 heures.